

Projet associatif 2013 – 2017

ADAPTATIONS 2014 - 2015

LIGUE DE JUDO, JUJITSU, KENDO & DISCIPLINES ASSOCIEES



Orientations retenues pour l'adaptation du projet

Dans l'application du projet défini pour la période 2013/2017, la Ligue de Judo Jujitsu kendo et Disciplines Associées des Pays de la Loire projette pour 2014/2015 des adaptations au plan de développement.

Conforme aux orientations fédérales, le contenu de ces adaptations vise le développement quantitatif et qualitatif des activités Judo et DA. Il privilégie une stratégie de territorialisation, et recherche la convergence d'objectifs entre les différents acteurs et les institutions relayeuses des programmes d'actions. Il repose enfin sur un certain nombre de principes fondamentaux :

- La transversalité des actions, source de passerelles entre les secteurs de l'activité judo et facteur d'enrichissement humain.
- L'accessibilité des pratiques et leur ouverture au plus grand nombre, source de lien social et de solidarité par le sport à travers la vie associative.
- La territorialisation, point d'équilibre entre les territoires de la région Pays de la Loire.
- L'efficacité, en vue du meilleur rapport qualité / coût, et en intégrant des notions de santé, de développement durable et des actes de mutualisation.
- Les valeurs éducatives inhérentes au sport ou spécifiques à la culture judo, au service de l'épanouissement des individus et du bien-être sociétal.

Ainsi, ce plan annuel précise l'ordonnancement de différentes phases du projet, des actions et des opérateurs, et fixe la régulation des coûts, la redéfinition des moyens en fonction du contexte environnemental ou l'ajustement des objectifs suivant les évaluations intermédiaires et les aléas.

Aux fins de mobiliser au mieux les énergies et faire de chaque secteur un élément moteur de la réussite du projet, les adaptations sont proposées au travers de la méthodologie suivante :

- L'analyse (ou l'évolution) du contexte : données environnementales et statistiques permettant de dégager les problématiques majeures pour des actions à venir.
- La conception de l'action : sa planification, sa mise en œuvre et son suivi, notamment les objectifs prioritaires, et son évaluation.
- Le cadre budgétaire éventuel : évolutions prévisibles impactant la conduite du projet, par actions ou par bloc d'actions.

Présentation

Le Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées en chiffres : saison 2012-2013

Données Fédération Française de Judo et Disciplines Associées 2012-2013 :

Licences payantes et Judo été (gratuites)	Total	KYU Masc.	KYU Fem.	CN Masc.	CN Fem.
JUDO JUJITSU	574068	387813	140893	37450	7912
KENDO	4870	2720	711	1257	182
NAGINATA	165	78	52	21	14
JODO	439	223	60	129	27
IAIDO	1832	957	261	518	96
KYUDO	88	27	24	24	13
CHANBARA	1357	921	270	147	19
JUDO ETE (avant le 31/08/2013)	30079	17736	12343		
Total	612898	410475	154614	39546	8263

Clubs	Total	> 100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	5230	2108	115,52	64	90
KENDO	168	5	28,99	8	8
NAGINATA	16	-	10,31	1	1
JODO	40	-	10,98	1	2
IAIDO	143	1	12,81	1	6
KYUDO	7	-	12,57	-	0
SPORT CHANBARA	68	-	19,96	3	7

Données Ligue des Pays de la Loire 2012-2013 :

Licences payantes	Total	KYU Masc.	KYU Fem.	CN Masc.	CN Fem.
JUDO JUJITSU	31310	21538	7521	1910	341
KENDO	270	152	43	65	10
JODO	10	6	1	2	1
IAIDO	96	44	21	21	10
KYUDO	15	3	4	6	2
CHANBARA	52	39	12	1	0
Total	31753	21782	7602	2005	364

Licences gratuites Judo été :

Total	Masc.	Fem.
1320	788	532

Total des ceintures noires	N°	2012/2013		2011/2012	
		Masc.	Fem.	Masc.	Fem.
LA FFJDA		39989	8494	39405	8326
LA LIGUE	OU18	2041	381	1977	393
LOIRE ATLANTIQUE	OU1844	685	133	659	136
MAINE ET LOIRE	OU1849	507	96	511	94
MAYENNE	OU1853	206	39	211	38
SARTHE	OU1872	271	43	248	48
VENDEE	OU1885	372	70	348	77

Clubs	Total	> 100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	262	122	119,50	2	3
KENDO	8	-	33,75	-	0
JODO	1	-	10,00	-	1
IAIDO	7	-	13,71	-	0
KYUDO	1	-	15,00	-	0
SPORT CHANBARA	2	-	26,00	-	0

Total des renouvellements de licences	N°	2012/2013				2011/2012			
		Masc.		Fem.		Masc.		Fem.	
LA FFJDA		259289	61,15%	86157	57,84%	255406	61,94%	85927	57,99%
LA LIGUE	OU18	14393	61,72%	4603	57,78%	13911	61,50%	4649	57,23%
LOIRE ATLANTIQUE	OU1844	4984	59,86%	1403	57,83%	4810	59,77%	1361	54,22%
MAINE ET LOIRE	OU1849	3646	63,36%	1176	56,08%	3517	62,27%	1253	57,82%
MAYENNE	OU1853	1415	63,65%	634	63,27%	1334	62,84%	648	59,07%
SARTHE	OU1872	1852	62,00%	537	54,35%	1779	63,51%	559	61,63%
VENDEE	OU1885	2496	61,94%	853	58,71%	2471	61,79%	827	57,31%

Progression des licences	N°	Licences	Saison N-1	% Diff N-1	Hommes	Femmes
LA FFJDA (avec les licences judo été gratuites)		612898	603896	1,49%	450021	162877
LA LIGUE (sans les licences judo été gratuites)		31753	31308	1,42%	23787	7966
LOIRE ATLANTIQUE	OU1844	11095	10763	3,08%	8577	2518
MAINE ET LOIRE	OU1849	7893	7854	0,50%	5909	1984
MAYENNE	OU1853	3361	3228	4,12%	2279	1082
SARTHE	OU1872	3923	3977	-1,36%	3004	919
VENDEE	OU1885	5481	5486	-0,09%	4018	1463

Historique des licences sur les quatre dernières saisons sportives								
	N°	2012/2013	%	2011/2012	%	2010/2011	%	2009/2010
LA FFJDA		612898	1,49%	603896	3,28%	584726	0,46%	582044
LA LIGUE	OU18	31753	1,42%	31308	1,72%	30779	2,13%	30138
LOIRE ATLANTIQUE	OU18	11095	3,08%	10763	1,78%	10575	3,23%	10244
MAINE ET LOIRE	OU18	7893	0,50%	7854	0,38%	7824	4,50%	7487
MAYENNE	OU18	3361	4,12%	3228	0,12%	3224	0,84%	3197
SARTHE	OU18	3923	-1,36%	3977	7,17%	3711	-1,88%	3782
VENDEE	OU18	5481	-0,09%	5486	0,75%	5445	0,31%	5428

Données Département de Loire Atlantique 2012-2013 :

Licences	Total	KYU Masc.	KYU Fem.	CN Masc.	CN Fem.
JUDO JUJITSU	10893	7791	2355	633	114
KENDO	110	57	22	27	4
JODO	10	6	1	2	1
IAIDO	42	23	5	9	5
KYUDO	15	3	4	6	2
CHANBARA	25	19	5	1	0
Total	11095	7899	2392	678	126

Licences Judo été :

Total	Masc.	Fem.
107	72	35

Clubs	Total	> 100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	73	48	149,22	-	3
KENDO	3	-	36,67	-	0
JODO	1	-	10,00	-	1
IAIDO	3	-	14,00	-	0
KYUDO	1	-	15,00	-	0
SPORT CHANBARA	1	-	25,00	-	0

Données Département du Maine et Loire 2012-2013 :

Licences	Total	KYU Masc.	KYU Fem.	CN Masc.	CN Fem.
JUDO JUJITSU	7837	5378	1881	488	90
KENDO	45	35	8	2	0
IAIDO	11	5	4	1	1
Total	7893	5418	1893	491	91

Licences Judo été (enregistrées avant le 31/08/2013) :

Total	Masc.	Fem.
596	342	254

Clubs	Total	> 100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	73	28	107,36	1	1
KENDO	2	-	22,50	-	0
IAIDO	1	-	11,00	-	0

Données Département de la Mayenne 2012-2013 :

Licences	Total	KYU Masc.	KYU Fem.	CN Masc.	CN Fem.
JUDO JUJITSU	3361	2072	1045	207	37
Total	3361	2072	1045	207	37

Licences Judo été :

Total	Masc.	Fem.
0	0	0

Clubs	Total	> 100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	24	14	140,04	-	1

Données département de la Sarthe 2012-2013 :

Licences	Total	KYU Masc.	KYU Fem.	CN Masc.	CN Fem.
JUDO JUJITSU	3900	2728	876	254	42
KENDO	23	10	1	12	0
Total	3923	2738	877	266	42

Licences Judo été :

Total	Masc.	Fem.
79	55	24

Clubs	Total	> 100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	48	13	81,25	-	0
KENDO	1	-	23,00	-	0

Données Département de la Vendée 2012-2013 :

Licences	Total	KYU Masc.	KYU Fem.	CN Masc.	CN Fem.
JUDO JUJITSU	5319	3569	1364	328	58
KENDO	92	50	12	24	6
IAIDO	43	16	12	11	4
CHANBARA	27	20	7	0	0
Total	5481	3655	1395	363	68

Licences Judo été :

Total	Masc.	Fem.
538	319	219

Clubs	Total	> 100 licences	Moyenne licences par club	Créations	Fermetures
JUDO JUJITSU	44	19	120,89	1	0
KENDO	2	-	46,00	-	0
IAIDO	3	-	14,33	-	0
SPORT CHANBARA	1	-	27,00	-	0

Volet sportif

Développement du haut-niveau

Analyse du contexte :

Bilan du haut-niveau Judo saison 2012-2013 :

1. Niveau international

La Ligue a été représentée au Tournoi International de la Ville de Paris par un masculin et une féminine. Ces deux judoka, sociétaires du Dojo Nantais, se sont qualifiés à ce tournoi de prestige grâce à leur troisième place au Championnat de France 1^{ère} division.

Nous avons aussi été représentés à la Coupe d'Europe Juniors (un représentant d'un club), à la Coupe d'Europe Cadets (un représentant d'un club), au Championnat d'Europe Kata (deux représentants de deux clubs), au championnat d'Europe vétérans (deux représentants et une représentante de trois clubs), au Championnat d'Europe Cadets (un représentant d'un club).

2. Niveau national

Les résultats sont meilleurs que la saison passée.

- En équipe nous obtenons une deuxième place au Championnat de France Seniors 2^{ème} division pour le Dojo Nantais. Ainsi, trois équipes se sélectionnent pour le championnat de France 1^{ère} division : deux équipes DOJO NANTAIS et une équipe UCJ 49.
- En individuels, nous comptons 26 participants à la phase finale du Championnat de France cadets/cadettes, qui ont glané trois médailles de bronze.

Un bémol cependant concernant les juniors, catégorie dans laquelle nous n'obtenons aucun podium sur 15 participants.

De leur côté, les individuels seniors ne démeritent pas puisqu'ils décrochent trois médailles de bronze lors du Championnat de France 2^{ème} division.

3. Vie sportive de la Ligue

Sur le plan sportif, les différents stages proposés par la Ligue recueillent toujours autant de succès même si le secrétariat doit régulièrement relancer des athlètes sélectionnés qui ne répondent pas.

Sur la saison, nous avons ainsi pu avoir la participation de 115 garçons et 46 filles sur nos différents stages sportifs. A noter aussi la pérennisation des entraînements minimes le premier mercredi de chaque mois au Pôle Espoirs de Nantes, sous la direction des Conseillers Techniques des cinq départements et de l'encadrement du

Pôle. Ces regroupements permettent un suivi régulier de cette tranche d'âge au moment où certains envisagent d'intégrer la filière du haut niveau régional.

Bilan du pôle Espoir saison 2012-2013 :

Le Centre Régional Judo des Pays de la Loire compte, en 2012/2013, 45 athlètes (19 cadets/ttes, 25 juniors, 1 minime) dont 22 sur liste ministérielle. Les féminines représentent 1 tiers du groupe. Un athlète a arrêté le Pôle Espoirs en cours d'année pour raison personnelle (arrêt en mars).

4. Bilan sportif : CADETS

Tournois nationaux :

=> Presque 60% des athlètes se sont classés dans les 7 premiers ;
=> 43% sont montés sur le podium.

Les cadets ont fait, en moyenne 3 tournois nationaux + des tournois régionaux + les championnats individuels et/ou par équipes avec leur club. Dans les tournois nationaux, 47% des masculins se sont classés dans les 7 premiers, 31% atteignent le podium. Plus de 2/3 des féminines se sont classées dans les 5 premiers, 57% atteignent le podium.

Championnat national :

=> 12 qualifiés aux « France » sur 17 possibles, soit 2 cadets sur 3 ;
=> 50% des qualifiés sont dans les 10 premiers français ;
=> 1 quart des qualifiés est sur le podium.

Les cadets ont globalement bien figuré au championnat national avec 3 podiums, le comportement de tout le groupe est encourageant pour la saison prochaine. A noter aussi la sortie d'un cadet à l'international au sein du groupe France Cadet (tournoi de Brême et de Tchèque).

JUNIORS

Tournois nationaux

=> Seulement 6 fois des classés dans les 9 premiers, 3 fois dans les 5 premiers et une seule a atteint le podium.

Championnats

=> 55% des combattants sont sur le podium régional et 77% se sont classés ;
=> Les 3 quarts se sont qualifiés pour les demi-finales pour 3 podiums ;
=> 1 junior sur 5 s'est qualifié aux « France », aucun classé.

Difficile chez les juniors de se faire une place lors des demi-finales et encore plus au niveau national. On constate tout de même une bonne réussite d'accès aux demi-finales (75%) grâce à une domination régionale. Il faudra travailler encore pour avoir ce même pourcentage au niveau supérieur. *Un lien plus étroit avec la population universitaire et senior l'an prochain paraît essentiel pour l'entraînement des juniors.*

Un seul judoka intégrera un Pôle France (Bordeaux) la saison prochaine. *Ceci peut notamment s'expliquer par le décalage des catégories d'âge avec le rajout de la catégorie « cadet 3 » la saison prochaine.*

5. Bilan scolaire

A noter que 12 places d'internats ont été accordées pour 2013/2014 par le lycée La Colinière aux judoka de la structure qui sont au collège La Colinière. Ceci est une

avancée qui nous permet d'avoir plus d'unité de lieu et des frais réduits pour les familles par rapport à l'an passé.

Les résultats scolaires sont satisfaisants avec une attitude globale respectueuse et travailleuse : 40 passages au niveau supérieur ; 2 redoublements ; 1 réorientation scolaire (+ 1 arrêt et 1 cursus de préparation au concours kinésithérapeute).

6. Bilan des formations

Les formations mises en place cette saison ont été multiples :

- Kata en continu sur la saison (2 passages)
- Arbitrage le 09 octobre 2012 ;
- Ne-waza dit « brésilien » le 11 novembre 2012 ;
- Culture judo le 29 novembre 2012 ;
- Commissaire sportif le 06 décembre 2012 ;
- Prévention au dopage et violences sexuelles le 17 avril 2013 ;
- Historique judo et vie fédérale le 15 mai 2013 ;
- Jujitsu le 11 juin 2013.

+ Informations sur les débouchés professionnels (diplômes du CREPS et Fédéraux, Police, Universités). La plupart des jeunes n'ont plus qu'à faire le stage pédagogique dans leur club pour valider leur diplôme d'assistant-club.

Nous comptons ajouter pour 2013-2014 une formation au secourisme.

Bilan du haut-niveau Jujitsu et Ne-Waza saison 2012-2013 :

▪ Une sélection à la Coupe d'Europe Jujitsu (Expression combat en Allemagne).

Un titre masculin et une médaillée féminine au championnat de France Jujitsu.

128 combattants présents à l'open national jujitsu d'Angers, et 11 ligériens qui ont participés aux autres open nationaux.

▪ 16 ligériens dans les différents open nationaux Ne-Waza, dont 2 en Coupe de France.

Un Champion de France et un Vice-champion de France universitaire en Ne-Waza.

Bilan du haut-niveau Kendo et Disciplines rattachées saison 2012-2013 :

En 2013, un ligérien (capitaine de l'équipe de France Senior masculine) a été champion de France 1^{ère} division en individuel et champion d'Europe par équipe, et deux féminines Vice-championnes d'Europe par équipe aux Championnats d'Europe seniors à Berlin.

Stage sportif des Sables-d'Olonne en août 2013 :

Le stage de rentrée du Pôle Espoirs était couplé avec le stage d'été 2013, conformément aux nouvelles dispositions adoptées. Celui-ci servira désormais de stage de rentrée pour les jeunes du Pôle Espoirs de Nantes, afin de ne pas trop multiplier les journées de stages à la fin de la période des vacances d'été. De plus, pour des raisons budgétaires, nous avons raccourci ce stage d'une journée. Mais cela a peu d'incidences sur le nombre d'entraînements (huit au lieu de neuf) puisque, auparavant, le mercredi après-midi était libéré. Dorénavant, une deuxième séance a lieu le mercredi, nous pouvons clôturer le stage le jeudi soir sans déprécier la qualité de celui-ci.

Ce stage nouvelle formule était encadré par Thierry DIBERT et Yannick VIAUD, accompagnés de Marcel ERIAUD, Romain BACHA (gestion du groupe du Pôle espoirs et de la préparation physique généralisée avant les séances du matin et après chaque séance de judo) et Lucie RINCK, avec Christian LE CRANN comme directeur :

- Près d'une centaine de participants.
- 79,8% d'hommes, 20,2% de femmes.
- 31,9% du Pôle, 68,1% hors Pôle.
- 71,3% de moins de 18 ans, 28,7% de plus de 18 ans.
- Participation : 11% du 44 (alors qu'il y a 35% de nos licenciés dans ce département), 36% du 49, 3% du 53, 0% du 72, 22% du 85 et 28% hors ligue (dont une participation des JO de Londres). Le stage de la Roche sur Yon (organisé par le Judo Club Yonnais) prévu à la même date ayant été supprimé, certaines personnes se sont présentées sur le stage : il a fallu les solliciter pour obtenir la contribution financière de leur participation.

La préparation du dojo a été assurée par le club des Sables sous la direction du CTR. Un travail de communication sera nécessaire pour que ce stage puisse rassembler davantage en 2014.

Réunion des athlètes et clubs « Excellence Régionale » :

Dans le cadre de son projet de développement sportif, la Ligue a proposé une réunion d'échanges sur la politique de haut-niveau : les dirigeants et enseignants des clubs concernés ont échangé avec les responsables sportifs de la Ligue et un membre de la Direction Technique Nationale, afin de trouver une méthode d'accompagnement associant la Ligue, le Conseil Régional et la DRJSCS. Thèmes abordés : Aides aux athlètes, la fidélisation, le partenariat, la mutualisation.

Définition d'un regroupement hebdomadaire d'entraînement sur Angers, afin de compléter l'offre d'opposition constructive sur un deuxième pôle géographique, en complément de celui de Nantes.

Organisation du Championnat de France UNSS 2013 :

Les championnats de France collège excellence et collège par équipes d'établissements se sont déroulés au Vendéspace les 4 et 5 avril 2013. La gouvernance et le cahier des charges en collaboration avec l'UNSS ont été pris en compte par le CTR, le CTF et le Comité Directeur de la Vendée.

Organisation du Stage national Elite Judo et Personnes en Situation de Handicap :

Un stage sportif national Judo Handisport (avec des médaillés mondiaux et paralympiques) ouvert à tous a eu lieu du 22 au 26 avril 2013 à Brissac-Quincé.

Organisation du championnat de France 1^{ère} division par équipes de clubs 2014 les 8 et 9 mars au Vendéspace.

Suite à l'installation du comité de pilotage, des outils, des moyens et des méthodes ont été mis en place progressivement depuis 2012-2013.

Pour cela, les ressources supports sont :

- Des élus et CT de la ligue et de la Vendée, qui calent les principes, qui ouvrent la route. Mais il leur faut un soutien pour les relances.
- Une personne intervenant bénévolement a été identifiée (décision prise en

exécutif), pour s'assurer que tout est fait, et établir les contacts avec les uns et les autres : Anaïs LETOURNEL, assistante commerciale trilingue, intervient durant les trois derniers mois sur le suivi des tâches et avancées des actions.



- Un système de suivi « Planzone », permet de s'assurer que les missions avancent, face aux actions interdépendantes les unes des autres.
- Des échanges et actualisations de documents et rapports divers des actions en cours se font via une Dropbox.
- Un stagiaire en formation management accompagne également les actions, à partir du 13/01/14.
- Une équipe de 100 « bénévoles » a été constituée, après appel à candidature auprès des clubs.

A l'issue des championnats qualificatifs 2013-2014, la Ligue des Pays de la Loire sera représentée dans ce championnat de France

par 3 équipes féminines (Dojo Nantais, Union Cholet Judo 49, JC Nazairien) et 2 équipes masculines (Dojo Nantais, Union Cholet Judo 49).

Conception de l'action :

Poursuite des moyens mis en œuvre pour maintenir, voire accroître la compétitivité du judo ligérien aux échelons supérieurs, tant en individuel que par équipes.

***Développement de la compétition
pour le plus grand nombre***

Analyse du contexte :

Participations à la première édition de la coupe de France par Equipes de département Minimes masculins et féminins 2013 :

Pour la première édition de cette coupe de France, nos cinq départements ont été représentés. Chaque département a mis en œuvre un programme de préparation et de détection dans les différents secteurs des épreuves concernées (kata, opposition, arbitre, commissaire sportif) auprès des Minimes tout au long de la saison sportive. Le tirage au sort pour la mise en poules a eu lieu lors des Assises fédérales de Saint Malo. Un haut gradé a accompagné chaque équipe.

Cette action est un moyen de détection comparable aux jeux de l'avenir, qui avaient en leur temps permis de repérer des jeunes qui ont brillé par la suite sur le plan national ou international. C'est une action éducative fondamentale pour 14 à 50 jeunes ligériens maximum pour chaque équipe (titulaires et suppléants) qui portent les couleurs de leur département. C'est un moyen de repérer et diriger les jeunes vers les pôles, de former des arbitres et commissaires sportifs, de participer à un temps fort dans la vie d'un jeune athlète.

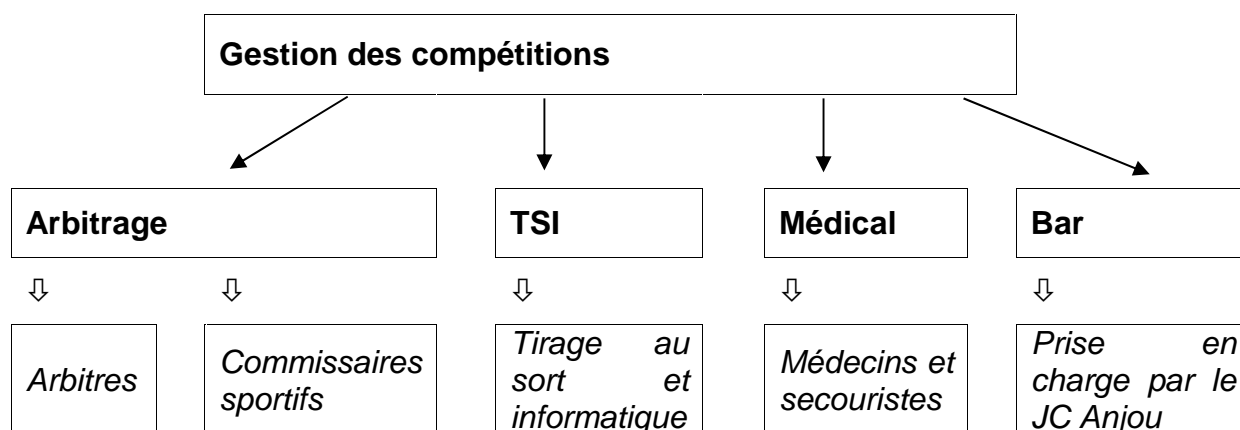
Modifications proposées dans l'organisation de la commission Gestion des compétitions – saison 2013/2014 :

Les cinq objectifs principaux fixés ont été atteints pour la qualité de nos compétitions :

1. Retrouver une unité entre le groupe des arbitres et celui des commissaires sportifs : le tout formant la Commission Régionale d'Arbitrage.
2. Nommer un nouveau responsable des Commissaires Sportifs : Philippe JOUSSE.
3. Illustrer cette nouvelle commission régionale par un nouvel organigramme.
4. Harmoniser les tarifs des indemnités pour tous les acteurs de l'organisation des compétitions.
5. Obtenir des recommandations de la Commission Nationale d'Arbitrage concernant l'arbitrage vidéo.

Des nouveaux promus régionaux (6 arbitres, 6 commissaires), interrégionaux (3 arbitres, 3 commissaires), nationaux (2 arbitres, 7 commissaires sportifs) et international (titre d'arbitre continental : Delphine FERRE).

● Organigramme



● Investissement matériel pour les compétitions régionales

L'évolution de l'arbitrage a vu l'arrivée d'un système de suivi vidéo des combats. Il permet une meilleure appréciation des combats (et donc davantage d'équité pour les combattants) et favorise la formation continue des arbitres. La nécessité d'investir

dans un « Care system » apparaît désormais indispensable. Le matériel à acquérir se compose de :

- Cinq tablettes numériques
- Cinq pieds de table
- Une mallette de rangement
- Les câbles et adaptateurs nécessaires pour s'intégrer au matériel actuel

Ce choix de matériel présente plusieurs avantages.

- Matériel moins onéreux que ce qui est utilisé jusqu'à présent sur le plan national : ordinateur, convertisseur, caméra pour chaque tapis.
- Installation et démontage simplifié.
- Manipulation simple pour les arbitres (temps de formation réduit au minimum).
- Système logiciel plus fiable (pas de « plantage » des ordinateurs).

Participations aux compétitions sportives:

Une certaine forme de désaffection est apparue pour la compétition élitiste qui reste attractive par son enjeu et son impact, mais qui tend à attirer un peu moins de participants au fur et à mesure de l'élévation du niveau d'opposition.

Participations aux Tournois et Examens de grades :

Saisons sportives	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Participations aux Tournois de grades régionaux	932	943	883	817	786	883 (sur 1268 inscrits)
	113%	1%	-6%	-7%	-4%	12%
Kata en Département pour 1 ^{er} et 2 ^{ème} Dan	446	488	403	420	437	469 (sur 612 inscrits)
		9%	-17%	4%	4%	7%
Kata en Ligue pour 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Dan	23	15	21	8	16	20
		-35%	40%	-62%	100%	25%
Homologations de grades du 1 ^{er} au 4 ^{ème} Dan	348	271	234	311	255	267
	24%	-22%	-14%	33%	-18%	5%

Le coût moyen par candidat kata en département est de 7,14 € (pris en charge par la ligue et le département conformément aux règles établies en commun).

Les stages préalables à l'examen de kata dans les départements ont réuni 879 stagiaires représentant entre 29% et 58% des clubs d'un département par stage (moyenne de 38% des clubs représentés sur un stage départemental).

Population des Tournois de grades	Tournoi 1	Tournoi 2	Tournoi 3	Totaux
Cadets	26	46	63	135
40 ans et + Ceinture Marron	22	29	18	69
40 ans et + Dan	23	25	17	65
Juniors Seniors C einture Marron	129	99	89	317
Juniors Seniors DAN	50	64	36	150
Cadettes	6	13	13	32
Féminines Ceinture Marron	24	38	16	78
Féminines Dan	14	14	9	37
Présents	294	328	261	883
Dont Extérieurs à la ligue PDL	44	108	93	245 28%
%age Absents	24,0%	32,1%	34,4%	30%
Inscrits	387	483	398	1268

Homologations grades judo validées entre le 1/7/2012 et le 30/06/2013

OTD	1 er Dan		2 e Dan		3 e Dan		4 e Dan		5 e Dan	6 et 7 Dan	Total
	C	ET	C	ET	C	ET	C	ET	ET	ET	
44	47	4	5	1	6		1	2		Pas d'examen en 12/13	66
49	45	6	12				1				64
53	17	2	9	1							29
72	25	4	7					1			37
85	55	1	12		2		1				71
	189	17	45	2	8	0	3	3	0	0	267
	206		47		8		6		0	0	267
N-1	195		43		9		6		1	2	256
	6%		9%		-11%		0%				4,7%

N-1 : saison précédente C : compétition ET : expression technique

A noter deux nouveaux 6^{ème} Dan en Kendo : un obtenu au japon, et l'autre à Bruxelles.

Conception de l'action :

Amélioration de l'arbitrage :

- Prévoir des tableaux manuels pour pallier les pannes de réseau.
- Former les commissaires sportifs à l'utilisation des logiciels spécifiques utilisés aux tables (marquage des points, chronométrage et suivi des combats dans le tableau) en début de saison, avec un rappel avant chaque championnat (temps de latence pendant le tirage au sort).
- Mettre en place l'informatisation de la pesée, pour raccourcir le temps de tirage au sort.

- Etudier en lien avec les techniciens nationaux, les matériels et coûts nécessaires pour l'acquisition et la mise en place du système de suivi vidéo des combats dans l'arbitrage des compétitions régionales.

Participations aux compétitions :

Poursuite des actions avec amélioration du suivi départemental : relais par le biais des Conseillers Techniques départementaux et des ETD (Equipes Techniques départementales).

Développement d'une offre loisir prenant en compte Les différentes attentes du public

Analyse du contexte :

Analyses des populations licenciées de 19 ans et moins au 31/12/2013 :

Quelques chiffres :

- 22120 licenciés (soit 76, 6% des licenciés) ont moins de 19 ans, dont 21,8% de féminines.
- 6 768 licenciés ont plus de 19 ans, dont 36,9% de féminines.
- Un total de 28 882 licenciés, dont 25,4% de féminines.

En tenant compte des modifications liées aux catégories d'âge appliquées à partir de 2012/2013 :

Année de naissance	Niveau de Scolarité	Nombre de licenciés	Part des licenciés	Catégorie Fédérale	Part de la catégorie	Nombre de Masculins	Nombre de Féminines
2010	PS	4 585	15,3%	Eveil Judo	15,3%		
2009	MS						
2008	GS						
2007	CP	11 633	38,9%	Mini-poussins	20%	4 576	1 175
2006	CE1			Poussins	14,6%	3 266	961
2005	CE2			Benjamins	10,1%	2 257	655
2004	CM1						
2003	CM2	3 968	13,3%	Minimes	6,8%	1 455	502
2002	6 ^{ème}						
2001	5 ^{ème}						
2000	4 ^{ème}	1 491	5%	Cadets	6,3%	1 372	443
1999	3 ^{ème}						
1998	2 ^{nde}						
1997	1 ^{ère}	443		Juniors	3%	663 (+ 351 cadets 3)	210 (+139 cadettes 3)
1996	Tale						
1995	SUP						
1994	SUP						

Mise en place de plateformes techniques pour le perfectionnement des licenciés :

Contribution d'un expert japonais :

Intervention sur 3 jours consécutifs d'un expert japonais GO TSUNODA de l'Université de Tokyo, entraîneur de l'équipe Britannique pour les JO de 2012.

Au dojo du croissant à Nantes avec le groupe du Pôle.

Au dojo du croissant à Nantes pour une population des clubs à partir de minimales ceinture bleue.

Au dojo régional à Angers pour les enseignants et ceintures marron.

Préparation aux grades :

▪ Atouts :

- Passage de trois stages par saison sportive à deux stages en 2012-2013, positionnés en amont des examens de grades d'expression technique de Zone, est une formule plus judicieuse pour la préparation aux UV.
- Les personnes désireuses de se présenter aux examens de kata à partir du 3^{ème} dan viennent majoritairement sur ces stages.
- Le travail qui a pu être réalisé s'est fait à la carte grâce à un taux d'encadrement important qui s'avère nécessaire (6 à 7 Hauts gradés, Formateurs régionaux, Juges de zone).

▪ Difficultés rencontrées :

- Participation minoritaire des ceintures marron inscrites aux examens d'expression technique pour la préparation des UV N°2 et N°3 du grade de 1^{er} dan.
- Pas de connaissance préalable de ce que souhaitent les stagiaires, d'où impossibilité de prévoir les ateliers en amont : la répartition des interventions se fait le jour-même en fonction du potentiel d'intervenants et de leurs champs de compétences.
- Il est très difficile de prendre en compte la préparation d'une personne en situation de handicap lourd (en fauteuil par exemple), sans qu'il y ait eu en amont un travail de l'enseignant : cela nécessite une prise en charge individuelle, un aménagement conséquent et une adaptation face aux textes en vigueur.

▪ Leviers pour 2013-2014 :

Procéder à des inscriptions préalables pour connaître les besoins des participants et ainsi mieux répondre à la demande avec des intervenants appropriés (nombre et qualité) et prévenus : ceci a été bénéfique et est à conforter.

Pratiques self défense adultes :

▪ Atouts : Mise en place de stages de formation des animateurs et enseignants, sur un temps plus restreint que des actions de formation initiale des années précédentes, pour un contenu équivalent. Une équipe régionale de formateurs Self Défense ayant travaillé avec l'expert national.

▪ Difficultés rencontrées : Impossibilité de pouvoir disposer de l'expert national aux dates pourtant programmées avec lui, à cause d'impondérables professionnels. Faibles effectifs ayant postulé.

Pratiques Taïso et/ou Ne-Waza :

- Atouts : Fort effectif d'enseignants ayant sollicité l'organisation d'un stage lié aux pratiques Taïso.
- Difficultés rencontrées : Difficile de disposer des formateurs pressentis.

Prise en compte de la réforme des rythmes scolaires :

- Etablissement d'une convention de partenariat « temps de l'enfant » avec la mairie d'Angers : Participation à l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires de la ville d'Angers depuis la rentrée 2013, par l'accueil des scolaires sur 4 jours par semaine au dojo régional, pour une activité découverte du judo, encadrée par des Brevetés d'Etat mis à disposition par la Ligue. L'activité se déroule sur 5 périodes de 6 à 8 semaines séquencées par des vacances scolaires, et en fonction d'un planning défini à l'avance en lien avec la ville.

- En vue de préparer la rentrée de septembre 2014 et de convaincre les collectivités de la qualité éducative du judo, un questionnaire concernant la réforme des rythmes scolaires a été adressé aux clubs,.

Les questions portent sur les préjudices subis par les clubs (créneaux horaires, perte de licences, occupation de la salle) ou les avantages qu'ils peuvent en retirer (augmentation de licences, prise en charge de l'enseignant, aide financière de la collectivité) et également sur l'aide et les outils que peut apporter la fédération (contenu pédagogique pour un cycle d'initiation, livret de participation pour l'enfant à ce cycle, le judo école de vie et formation de l'individu).

Conception de l'action :

Plateformes de perfectionnement techniques des licenciés :

Renforcer les leviers mis en place en 2013-2014 :

- Inscriptions préalables pour identifier les besoins.
- Renforcement de l'encadrement pour privilégier un travail à la carte, par ateliers.

Gestion des activités encadrées :

Aide technique aux clubs dans la conception d'activités encadrées aménagées pour fidéliser les populations très jeunes.

Aide de la commission des animations pour les organisations décentralisées dans les départements, liées aux grands prix des jeunes Minimes et Cadets ainsi qu'aux tournois satellites benjamins. Surveillance du respect du cahier des charges.

Support d'accompagnement pour les rythmes scolaires :

En collaboration avec la commission fédérale correspondante, participation à la conception de divers supports à l'intention des enfants, des parents, des intervenants sur les activités judo dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires :

« En route pour le dojo » ; « De l'école au dojo ».

Composition de l'ETR et répartition des missions

Analyse du contexte :

L'équipe technique régionale est toujours le réseau articulé de ressources humaines, constitué par les encadrants techniques et pédagogiques du judo régional, coordonné par le conseiller technique régional, et chargé de mettre en œuvre sur le territoire ligérien la politique définie par la Ligue, conformément aux directives techniques nationales de la fédération et en lien avec les politiques institutionnelles à partir d'objectifs communs.

Analyses des pratiques :

L'ETR possède un outil d'analyse des pratiques : l'ODAS (Observation et Développement des Activités Sportives) servant de support à l'évaluation de toutes les activités pour toutes les tranches d'âges organisées dans les départements et la Ligue.

A partir de toutes ces données, notre stratégie est d'analyser les pourcentages de participation par rapport au nombre de licenciés dans les différents secteurs : compétitions sportives, loisirs, passages de grades, circuits d'animations, enseignants en activité ou en formation... afin d'ouvrir des pistes de réflexion pour le développement du judo sur le territoire.

Missions évolutives :

La nécessité, sans cesse évolutive, de répondre au mieux aux exigences de la pratique et de mettre en œuvre une politique fédérale amène de nouvelles missions, de nouvelles attentes. Pour une gestion sereine des ressources humaines en vue d'une action optimale, différents outils ont été développés : contrat de travail pour certains intervenants, actualisation des lettres de mission des conseillers techniques fédéraux, alternances de réunions plénières ou restreintes de l'ETR.

Conception de l'action :

Coordination, régulation, soutien et accompagnement des projets, expertise technique ou pédagogique :

La vocation de l'ETR s'inscrit plus que jamais au service de tous les pratiquants et de toutes les structures de pratique. Relais et moteur des programmes fédéraux, les intervenants de l'ETR assurent cette mission dans la plus grande généralité : au profit du plus grand nombre, sur l'ensemble des territoires des Pays de la Loire, tout au long de la saison sportive, dans tous les secteurs thématiques.

Volet éducatif

Les valeurs de l'association

Analyse du contexte :

Mise à l'honneur à l'AG de ligue 2013 :

Des distinctions ont été remises à trois personnes dont le parcours mérite une mise à l'honneur : Delphine FERRE (pour l'obtention de son titre d'arbitre continental cette saison à Prague : Mérite régional), Jean Claude VIALETTE (pour ses fonctions de formateur régional des commissaires sportifs et membre du CD de ligue, qu'il a dû cesser en 2013 pour mutation professionnelle : Mérite régional), Alain CORMIER (pour son parcours d'élève et de formateur au service de la Mayenne et de la Ligue : Médaille d'or de la fédération).

Culture judo :

- Sollicitation pour avoir une amicale des ceintures noires dans chaque département. Seule la Sarthe offre actuellement 2 regroupements (tapis + convivialité) par mois : les anciens et/ou pionniers y participent.
- Axes d'intervention pour les délégués auprès de leur département sur la culture judo : SSS, stages de formation d'enseignants, stages sportifs des jeunes.
- Lecture du texte concernant les combattants avant chaque manifestation.
- Accord sur un monde sur la culture judo : thème à définir et choisir la personnalité à inviter.
- Etude d'un document à remettre lors de la remise de la CN sur l'engagement de celui-ci dans l'activité judo.
- Accord sur la volonté de faire un document sur le devoir de mémoire dans chaque département : quelques thèmes sur l'historique sont suggérés. Une personne est d'accord pour collecter les informations afin d'en rédiger l'histoire.
- Projet de panneau des haut-gradés licenciés en PDL et/ou issus de la région (en judo et disciplines associées) en cours d'étude, à installer dans le dojo régional.

Conception de l'action :

Devoir de mémoire :

Collecte de documents et d'interview de pionniers pour débiter la réalisation du document sur le devoir de mémoire.

Suggestion de quelques thèmes sur l'histoire de chaque département : les pionniers, les premiers clubs, les premières ceintures noires, les premiers enseignants, les haut-gradés et leurs histoires, les premiers championnats, l'histoire du Comité Départemental, rivalité collège/fédé (dans le 44), les premiers tournois ou inter-club, les premiers galas, l'évolution des dojos départementaux, les stages, les personnalités marquantes, les anecdotes, etc...

Mur des haut-gradés :

Conception et installation du panneau des haut-gradés sur un mur dans le hall d'accueil du dojo régional.

L'éthique sportive

Analyse du contexte :

Diffusion d'un communiqué :

Diffusion aux Conseillers Techniques, aux enseignants et présidents de club des comités départementaux et de la ligue.

« Le judo est un sport et une discipline avec les valeurs qui lui sont attachées de manière très forte. Elles sont présentées dans le code moral du judo (Politesse, Courage, Amitié, Contrôle de soi, Sincérité, Modestie, Honneur, Respect).

Tout judoka est donc porteur de ces valeurs et doit, à ce titre, adopter un comportement respectueux de celles-ci. Dès lors, toute manifestation susceptible d'être offensante, insultante ou provocatrice ne peut en aucun cas être tolérée dans le cadre du judo.

Par conséquent, sur un tatami de judo et/ou en judogi, tout signe, geste ou expression contraire aux valeurs du Code moral du judo, pouvant être interprété comme une offense, une insulte ou une provocation sera passible de poursuites disciplinaires. »

Conception de l'action :

Formation :

En partenariat avec la DRJSCS et/ou le CREPS, sessions d'informations, de sensibilisation voir de formation sur la prévention visant d'une part la lutte contre les violences et d'autre part la prévention des conduites dopantes dans le sport. L'objectif principal est de pouvoir répondre à nos besoins. Le but est que les participants repartent avec des outils pratiques ou des ressources techniques. Une programmation d'interventions est envisagée sur une période de janvier 2014 à environ juin 2015,

THEME	Lutte contre les violences			
Public visé	Membres de l'ETR	Entraîneurs de club ou de Pôle	Dirigeants	Jeunes sportifs
	Les Conseillers Techniques Fédéraux des 5 départements	CTF Ligue (Pôle)	Stages de proximité de rentrée	Formation (Pôle Espoirs) prévue le 19/12/2013 avec le CREPS
Période envisagée	JANVIER – MAI – SEPTEMBRE 2014			
THEME	Prévention des conduites dopantes			
Public visé	Membres de l'ETR	Entraîneurs de club ou de Pôle	Dirigeants	Jeunes sportifs
	Les Conseillers Techniques Fédéraux des 5 départements	CTF Ligue (Pôle)		Pôle et SSR/CREJ
Période envisagée	FEVRIER 2014			

Information :

Lecture d'un message en début de compétition, appliqué aussi dans les départements.

S'assurer que les moyens mis en place sont bien utilisés.

I

Le sport et la santé

Analyse du contexte :

Prévention des chutes et Bien-être en vieillissant :

Travail de recherche de la commission « Bien être et santé » (au sein de la commission cohésion sociale), avec le soutien de la commission médicale régionale, sur la conservation du capital santé pour les Seniors.

Introduction :

Le vieillissement correspond à l'ensemble des processus physiologiques qui modifient la structure et les fonctions de l'organisme à partir de l'âge mûr. Il s'agit d'un processus lent et progressif qui doit être distingué des manifestations des maladies. Pour définir l'âge à partir duquel on est une personne âgée, l'Organisation mondiale de la santé retient le critère d'âge de 65 ans et plus.

La chute est définie comme le fait de se retrouver involontairement sur le sol ou dans une position de niveau inférieur par rapport à sa position de départ. Elle correspond

le plus souvent à un phénomène d'origine multifactorielle associant à des degrés divers :

- des facteurs de vulnérabilité tels que l'âge supérieur à 80 ans ou la prise de médicaments multiples,
- et des facteurs précipitants pouvant déclencher la chute. Ceux-ci peuvent être d'origine médicale comme un malaise ou une perte de connaissance, ou bien d'origine comportementale ou environnementale comme la montée sur un escabeau ou le chaussage inadapté.

Un tiers des sujets âgés de plus de 65 ans et la moitié de ceux âgés de plus de 85ans font une ou plusieurs chutes par an. En France, les chutes seraient responsables à court terme de 12 000 décès par an et constituent la cause principale de décès par accident chez les personnes âgées.

Au-delà des conséquences traumatiques immédiates, les chutes peuvent également être responsables de conséquences psychologiques et sociales importantes renforçant la gravité de celles-ci. Toute chute doit donc bénéficier d'un bilan étiologique, c'est-à-dire rechercher la ou plutôt les causes responsables de celle-ci, afin d'agir sur les causes modifiables pour limiter le risque de récurrence. Cette attitude préventive des chutes, qu'elle soit primaire (avant la première chute), secondaire (après une ou plusieurs chutes) ou tertiaire (pour réduire les incapacités dues à la chute), est indispensable et recommandée par les différents professionnels de santé et les pouvoirs publics.

La prévention des chutes chez les personnes âgées est d'autant plus capitale que la part des personnes âgées dans la population est importante et va se majorer. En effet, elles représentaient en 2008 16.6% de la population soit plus de 10 millions d'individus, et au cours des prochaines décennies, les effectifs des aînés ne vont cesser d'augmenter pour atteindre 25.3% de la population française en 2040. Ces chiffres rapportés aux proportions de chutes précédemment mentionnées permettent d'estimer qu'il y a actuellement chaque année en France environ 3 millions de chutes.

Malgré ces chiffres alarmants, une amélioration est possible car les programmes de prévention ont fait la preuve de leur efficacité. Le nombre de chutes est en effet significativement moins élevé parmi les groupes de personnes âgées ayant bénéficié de ces programmes que parmi les groupes n'ayant pas participé à ces programmes. Ils permettent également une diminution du nombre d'hospitalisations et de la perte d'autonomie fonctionnelle.

L'altération de l'équilibre et de la marche est considérée comme l'un des facteurs réversibles sur lesquels les actions sont les plus prometteuses pour prévenir les chutes. Des études ont montré que les programmes d'exercices axés sur l'équilibre, la marche et le renforcement musculaire peuvent prévenir les chutes.

En plus des bénéfices pour la santé d'une pratique régulière d'activité physique (30 minutes par jour environ), plusieurs auteurs considèrent les programmes d'exercices physiques comme l'une des stratégies les plus prometteuses pour prévenir les chutes et les traumatismes liés aux chutes. Ils permettent en effet d'améliorer l'équilibre ; la force et la vitesse de réaction ; la densité osseuse ; la quantité et la qualité du tissu mou qui entoure les os ; et le sentiment de confiance en soi.

De plus l'OMS a adopté l'expression « *vieillir en restant actif* » qui va au-delà du « *vieillir en bonne santé* » et indique qu'il est non seulement possible d'ajouter des années à la vie, mais également de la qualité à ces années, en permettant aux personnes vieillissantes de demeurer actives physiquement, mentalement et socialement.

Forte de ces constats, la Ligue de Judo des Pays De La Loire a souhaité mettre ses connaissances et ses moyens à disposition des personnes âgées pour contribuer à la prévention des chutes et au vieillissement actif de celles-ci.

A l'intérieur comme à l'extérieur de ses dojos, elle souhaite partager certaines des valeurs les plus emblématiques du Judo : le respect, l'entraide et la prospérité mutuelle. En proposant un développement physique, moral et spirituel, le Judo a pour vocation de permettre aux individus de s'épanouir en harmonie avec eux-mêmes, et surtout avec les autres. Le Judo, littéralement « voie de la souplesse », souhaiterait appliquer aux aînés le constat initialement observé sur les branches chargées de neige qui a permis sa création : la souplesse permet d'éviter la cassure. Ce travail a pour but de créer et de mettre en place une séquence de prévention des chutes à destination des personnes âgées de plus de 65 ans, basée sur l'activité physique en complément des actions préexistantes menées par les professionnels de santé.

L'objectif principal est d'évaluer si ce programme a permis une diminution du risque de chutes chez les personnes âgées ayant suivi ce programme.

L'objectif secondaire est d'évaluer si la sensation de bien-être chez les personnes âgées en ayant bénéficié est améliorée par rapport à leur perception avant le programme.

Méthodes :

Ce travail est basé sur les recommandations récentes de prévention des chutes chez les personnes âgées de plus de 65ans et notamment sur les recommandations de l'INPES et du Réseau francophone de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité dont il s'inspire largement.

Ce travail a été conçu dans une logique collective et pluridisciplinaire et a pour vocation de constituer un complément aux moyens déjà en place. Il souhaite s'articuler avec l'ensemble des professionnels de santé intervenant dans le même objectif de prévention des chutes chez les personnes âgées et ne vise en aucun cas à s'y substituer.

Population cible :

Ce programme s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile et présentant un risque modéré de chute.

Afin de ne pas méconnaître une éventuelle contre-indication et de ne pas exclure les médecins traitants du dispositif, il sera demandé aux participants de fournir une autorisation médicale de leur médecin traitant. A cet effet, une présentation détaillée des objectifs et du contenu des exercices sera préalablement remise aux patients. Cet élément vise également à faire connaître le programme aux médecins traitants afin qu'ils puissent y orienter des patients susceptibles d'en bénéficier.

Le risque de chute est évalué à l'aide de 2 éléments :

- La recherche par l'interrogatoire d'un épisode de chute antérieure au cours de la dernière année témoignant d'un risque significativement plus élevé de chuter à nouveau qu'une personne ne rapportant pas d'histoire de chute antérieure.
- L'évaluation de la marche et de l'équilibre à l'aide du test du « Timed up and go » (« lever et marcher » chronométré). Il consiste à demander à la personne âgée de se lever de sa chaise, de parcourir 3 mètres, de se tourner et de revenir s'asseoir à sa chaise. Le test s'avère positif, et donc témoignant d'un risque de chute, si sa durée de réalisation est supérieure à 14 secondes. Ce

test possède une sensibilité et une spécificité satisfaisantes et a été validé auprès des personnes vivant à domicile.

En fonction de ces 2 éléments, le risque de chute est stratifié en 3 niveaux :

- Risque élevé de chute (chute antérieure et test positif), pour lequel il est conseillé à la personne âgée et à son entourage, une évaluation multidisciplinaire et multifactorielle personnalisée par des professionnels entraînés pour dépister les facteurs de risques spécifiques. La ligue de Judo se tient à disposition de ces mêmes professionnels en cas d'intervention ciblée sur l'activité physique.
- Risque faible de chute (pas de chute antérieure et test négatif), pour lequel la personne est encouragée à bénéficier de séances de Taïso (méthode moderne construite à partir d'exercices traditionnels de préparation au judo permettant de bien préparer son corps, de se protéger et d'améliorer son potentiel physique). Les objectifs étant de renforcer le système musculaire, d'améliorer la maîtrise des gestes, d'augmenter la souplesse et d'apprendre à se relaxer. Une évaluation annuelle du risque de chute est toutefois conseillée.
- Risque modéré de chute (chute antérieure ou test positif) pour lequel il est proposé à la personne âgée de participer au programme de prévention des chutes multifactoriel non personnalisé spécifiquement créé et présenté ci-dessous.

Conception de l'action :

Prévention des chutes et Bien-être en vieillissant :

- Poursuite du travail de recherche de la commission « Bien être et santé » (au sein de la commission cohésion sociale), avec le soutien de la commission médicale (régionale et nationale), en vue d'informer, d'éduquer et de sensibiliser les adhérents sur des règles essentielles en santé liées au comportement pour l'amélioration de la qualité de la vie.
- Mise en place d'un module de formation, qui sera proposé aux enseignants (Educateurs sportifs) volontaires, pour application sur un public senior. Sollicitation du partenariat du CREPS et de l'ETR en relation avec la commission « Bien être et santé », pour développer un module de formation. Soutien de la Fédération envisagé pour travailler sur la labellisation nécessaire (sollicitation déjà demandée).

Nature de l'intervention :

Les déficits observés chez les personnes vieillissantes ne semblent pas irréversibles. Des programmes s'adressant à des personnes âgées à risque et ciblant les principaux facteurs ont en effet prouvé leur efficacité dans la réduction des chutes ou des facteurs associés aux chutes.

L'état des connaissances permet de dégager un relatif consensus sur le type d'intervention à mettre en place. Pour être efficaces, ils doivent cibler plusieurs facteurs de risque en parallèle, autrement dit être « multifactoriels ».

Un programme multifactoriel non personnalisé comporte quatre ou cinq thèmes choisis parmi les stratégies d'actions suivantes :

- améliorer l'équilibre, la force et la marche au moyen d'exercices adaptés ;
- traiter les pathologies chroniques ou aiguës ;

- réduire l'utilisation des psychotropes et diminuer le nombre de médicaments ;
- modifier les dangers de l'environnement ;
- améliorer les comportements sécuritaires (exemple : utilisation d'aides à la mobilité) ;
- supplémenter, si nécessaire, les personnes en vitamine D et en calcium ;
- encourager à une alimentation équilibrée ;
- prendre en charge l'abus d'alcool et les situations de consommation à risque.

Un programme multifactoriel non personnalisé s'adresse à un groupe de personnes âgées admises dans le programme. Ces personnes âgées ne présentent pas forcément les facteurs de risque qui sont visés par les stratégies retenues dans le programme.

Notre programme multifactoriel de prévention des chutes et de bien être en vieillissant repose sur deux facteurs principaux :

- le travail de l'équilibre et de la marche par l'activité physique qui a un rôle central,
- et la prévention et la réduction de la peur de chuter tout particulièrement grâce à l'apprentissage des techniques d'amortissement et de relèvement.

Il inclue également des interventions spécifiques sur : la poly-médication, les dangers de l'environnement, les comportements sécuritaires, l'alimentation équilibrée ainsi que le mésusage de l'alcool.

Description du programme :

La préservation et le rétablissement de l'équilibre et de la marche par l'activité physique constituait le cœur du programme. En effet, ce type de programme a fait ses preuves pour réduire les chutes chez les aînés. Pour être efficaces, les exercices doivent développer les capacités motrices et l'équilibre qui, si elles sont déficientes, favorisent des chutes. Cette partie du programme repose sur les connaissances issues de la pratique du Taïso, centrée sur la préparation du corps, et comporte :

- des exercices d'assouplissement, d'équilibre et de proprioception ;
- des exercices de renforcement musculaire agissant sur la force, l'équilibre et la perte de densité minérale osseuse ;
- des parcours adaptés au dojo pour permettre de ralentir la diminution de la densité osseuse.

Au cours de ce travail les exercices sont axés sur la coopération entre les participants afin que la comotricité permette l'accomplissement des tâches, mais surtout renforce la sensation de bien-être à travers le lien entre les participants. De même, la gestion de l'équilibre est travaillée sur la base d'activités de groupe pour favoriser une synergie de groupe dans cette activité.

Ces séquences sont organisées à raison de deux à trois sessions de une heure par semaine afin d'avoir un volume d'entraînement suffisant avec une difficulté des exercices adaptée aux capacités des personnes, devant être plus exigeants que les activités habituellement réalisées par la personne. La difficulté doit augmenter au fur et à mesure que les capacités des personnes âgées s'améliorent. L'accent est mis sur le travail à plusieurs afin d'augmenter l'exigence des exercices au cours de l'évolution dans le programme. Pour cela, une évaluation et un suivi individuels des capacités des personnes participant au programme est prévu à mi programme en plus de l'accompagnement rapproché à chaque séance.

Ces séquences sont conçues sur une durée de douze semaines pour permettre une réduction significative des chutes. L'objectif sera de pérenniser ce programme dans le temps car les effets semblent réversibles avec le temps.

De plus, la persévérance des personnes âgées tout au long du programme étant un élément clé pour maintenir les acquis, il est recommandé aux responsables de proposer des exercices divers et attrayants, d'adapter les exercices au ressenti des personnes âgées, de prendre des nouvelles par téléphone quand une personne manque une session et prévoir une lettre-type en cas d'absences répétées. Enfin il est conseillé de mettre au point un suivi téléphonique des participants après le programme.

Les responsables dispensant ces séquences d'activités physiques sont des entraîneurs diplômés de la Ligue de Judo des Pays de la Loire spécialement formés aux spécificités des personnes âgées.

Le second élément clé de ce programme est le travail sur la peur de chuter. Il existe peu d'évaluations de l'efficacité, en termes de réduction des chutes, des interventions visant à réduire la peur de chuter. Cependant elles ont conduit à une diminution de la peur de chuter et à une augmentation de la mobilité et de l'activité diminuant la peur de sortir et la perte progressive d'autonomie. L'approche choisie intègre l'apprentissage des techniques d'amortissement lors des chutes et de relèvement aux cours des séquences d'activité physique basées sur les repères spatiaux issus du travail au sol de la pratique du judo, le *ne-waza*. Cela permet la prévention des traumatismes en cas de récives mais aussi la dédramatisation de l'accident. A l'issue de ces séquences un espace de discussion sera également aménagé pour permettre aux personnes âgées de parler de leurs chutes et renforcer la dédramatisation cet événement afin d'améliorer la sensation de bien-être.

Enfin ce programme est complété afin d'optimiser son efficacité, par des interventions sur :

- la poly-médication et notamment l'usage des psychotropes qui majorent le risque de chute ;
- les dangers de l'environnement, pour sensibiliser à l'évaluation et la modification des risques liés au domicile de la personne âgée (exemples : mauvais éclairage, ameublement difficile à utiliser, rangement peu accessible) efficaces en termes de réduction des risques de chute à domicile ;
- les comportements sécuritaires, notamment l'utilisation de moyens auxiliaires (alarmes personnelles, aides à la marche) qui ont montré une meilleure santé subjective et des scores d'anxiété et de dépression diminués chez les personnes âgées et chez leurs aidants ou encore le port de lunettes et chaussures appropriées ;
- l'alimentation équilibrée pour prévenir la dénutrition et contribuer à réduire la gravité des chutes notamment des fractures avec un bénéfice médico-économique démontré ;
- le mésusage de l'alcool en rappelant les seuils de consommation recommandés pour maintenir une bonne santé et prévenir les problèmes de santé.

En effet, à l'issue de chaque séquence d'activité physique en lien avec le travail d'équilibre et de la marche ou en lien avec la peur de tomber, un temps de discussion de 30 minutes est aménagé afin de traiter des facteurs de risques précités. Au cours de ce temps de discussion, un facteur de risque est introduit par le responsable avec un objectif de sensibilisation et d'éducation pour la santé sur la prévention des chutes et le bien-être en vieillissant.

Les personnes âgées sont invitées à réfléchir sur le thème proposé, à exposer leur avis, et à identifier les sources potentielles d'amélioration. Cette démarche se veut collective où les réflexions de chacun peuvent profiter à l'ensemble du groupe selon

une démarche pédagogique socioconstructiviste. Le thème proposé varie d'une séance à l'autre afin d'encourager une réflexion large sur la thématique des chutes. Bien sûr afin d'encourager la transmission et l'intégration des messages clés, ces thèmes sont évoqués ultérieurement à la suite d'autres séances pour évaluer l'évolution sur ces sujets, partager des réflexions personnelles ayant émergé à la suite de la discussion précédente et voir notamment si les discussions ont pu être suivies d'actes concrets ou si elles nécessitent une aide complémentaire pour y parvenir et ainsi réduire le risque de chutes et favoriser l'aspect bien-être. Sur ces séquences de 12 semaines cela permet de revenir en moyenne 4 fois sur une même thématique. Une attention toute particulière est portée aux ressentis des personnes âgées, à la fois sur les activités physiques comme sur les espaces de discussion et de réflexion afin d'adapter ce programme au plus près des besoins et des espérances et favoriser et entretenir l'investissement.

Mesures et critères de jugement :

Le risque de chutes est évalué à l'aide de l'interrogatoire recherchant au moins un épisode de chute dans les 12 derniers mois et à l'aide du test du « Timed Up and Go ».

Cette évaluation est réalisée avant le début du programme. Pour les personnes à risque modéré de chutes admises dans le programme, le test du « Timed Up and Go » est évalué à la moitié et à la fin du programme. A l'issue du programme la survenue d'un nouvel épisode de chute est également recherchée.

Les personnes admises dans le programme bénéficient également avant, à mi-parcours et à l'issue du programme, d'une évaluation plus complète de l'équilibre et la marche. Cette évaluation est réalisée à l'aide du test de Tinetti. La personne âgée présente des troubles de l'équilibre et de la marche si son score total est inférieur à 20.

La sensation de bien-être chez les personnes âgées est évaluée avant et à l'issue du programme par l'Échelle de bien-être psychologique et physique validée chez les personnes âgées à domicile et en institution. Enfin la confiance dans la réalisation de 16 activités quotidiennes complète cette évaluation du bien-être à l'aide de l'échelle ABC simplifiée de confiance dans les capacités à garder son équilibre

Le critère de jugement principal est la diminution significative du risque de chute à au moins un des tests d'équilibre et de la marche réalisés (Timed Up and Go et/ou Tinetti). L'histoire de chute est également analysée avec attention mais devant l'absence de durée suffisante du programme (3 mois contre 12 mois pour l'évaluation initiale) celle-ci n'entre pas comme critère de jugement principal.

Le critère de jugement secondaire est l'augmentation significative du bien-être à au moins un des tests spécifiques (Echelle de bien-être psychologique et physique et/ou ABC simplifiée).

Autres axes envisagés dans des actions transversales :

pour un public sédentaire, pour des entreprises... :

Le placement du corps : *le bon positionnement.*

Les objectifs sont de réduire les contraintes articulaires prolongées, de réduire les restrictions d'activité induites par des limitations fonctionnelles, de réduire les limitations fonctionnelles et incapacités induites par l'arthrose, de réduire la fréquence des lombalgies...

La nutrition : *augmenter l'activité physique, réduire l'obésité.*

Les objectifs sont de réduire la prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'adulte, d'augmenter la proportion de personnes ayant 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Volet social

Sport handicaps

Analyse du contexte :

Stage national de formation Judo et Personnes en Situation de Handicap 2013 :

Le premier stage national de formation (nouvelle formule en remplacement de l'option judo au BEES) CNJPH des enseignants a eu lieu au dojo régional à Angers du 15 au 19 avril 2013. Il a été organisé et encadré par la Commission Nationale Judo et Personnes en situation de handicap, sous la responsabilité d'Antoine HAYS (Conseiller Technique national FFH). 16 places ont été ouvertes au niveau national (pris en charges) aux enseignants pour ce stage. Quelques enseignants ligériens pouvaient être rajoutés au-delà de ce quota national.

Intégration d'un module spécifique de 12 heures pour le handicap au sein de la formation CQP Judo jujitsu depuis 2011-2012 :

Module comprenant :

- Avoir des connaissances sur différents handicaps.
- Avoir des connaissances sur les institutions.
- Comment accueillir des personnes en situation de handicap.
- Avoir des connaissances sur les principes pédagogiques théoriques adaptés aux différentes situations et à différents publics.
- Mise en situation pédagogique.
- Outils d'évaluation de l'enseignement.

Conception de l'action :

Intégration d'un contenu spécifique de 35 heures pour le handicap au sein de la formation BPJEPS Judo jujitsu à partir de 2013-2014 :

Un contenu spécifique est mis en place au cours des deux années sur lesquelles est calée la formation BPJEPS.

UC	OI	Contenus spécifiques pour le handicap
8	8.1.2	Arbitrage adapté théorie et pratique (code sportif FFJDA) -handicap visuel -handicap auditif -handicap mental (arbitrage FFSA)
	8.2.5	Intégration d'un public en cours valide -l'organisation de la CNJPSH -approche théorique : classification internationale du handicap et du fonctionnement -conditions d'accueil dans un club valide
	8.3.2	Caractéristiques médico-sportives des PSH -déficiences motrices, visuelles et auditives -déficiences mentales, psychiques et comportementales -autres publics spécifiques (obésité, personnes vieillissantes...) Grades techniques et adaptations pour les grades -code sportif FFJDA.p/78
	8.3.8	Pédagogie spécifique des groupes handicapés -mise ne situation pédagogique avec des groupes de PSH - mise en situation handicap visuel, auditif, moteur
9	9.1.3	Pratique des katas adaptés (code sportif FFJDA) : -pour les déficients visuels Pratique du judo pour les non marchants -judo ne-waza, ju-jitsu fauteuil Les différentes classifications FFSA
	9.2.4	Spécificités de l'approche de la compétition pour les PSH -arbitrage spécifique FFH et FFSA -approche technico-tactique suivant les différents handicaps -filiales spécifiques de haut niveau
	9.3.3	Sécurité et accompagnement des pratiquants Outils de compensation et aides humaines et techniques -locomotion pour les déficients visuels -les différents types de communication pour les déficients auditifs -utilisation d'un fauteuil, choix d'un fauteuil adapté, transferts

Un livre support sur les handicaps et les aspects pédagogiques à proposer et adaptables au judo sera fourni aux stagiaires.

Intégration de judoka handicapés au sein d'un stage sportif régional valide :

Mise en place d'un premier stage régional incluant des judoka handicapés (FFSA et FFH) sur deux des trois jours d'un stage sportif de Ligue Cadets Juniors : en mars 2014.

Nos clubs répertoriés dans le handi-guide :

Donner de la lisibilité à nos clubs inscrits dans le handi-guide.

Stage national 2014 de formation Judo et Personnes en Situation de Handicap :

La Ligue des Pays de la Loire devient centre d'accueil pour la formation nationale JPSH des enseignants diplômés BEES, CQP, DEJEPS, qui se déroulera sur une semaine en avril 2014.

Découverte judo dans les établissements spécialisés :

La Ligue de Judo des Pays de la Loire souhaite mettre en place une politique sportive spécifique pour répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap pour exercer leurs droits à la pratique physique et sportive du judo et des disciplines associées sur le territoire ligérien.

Nous avons 2 objectifs que nous souhaitons développer :

- La découverte de l'activité judo dans les établissements spécialisés,
- Une mise en contact entre les établissements spécialisés et les clubs de judo de proximité.

Ces initiations pourront se dérouler sur plusieurs jours.

La découverte de l'activité est destinée aux jeunes en situations de handicap, quel que soit le handicap; mental, psychique, moteur, sensoriel. Elle est également destinée au personnel des établissements (Taïso).

Nous disposons d'un tatami (tapis spécifique à la pratique du judo) transportable, divisé en 5 parties détachables (assemblage rapide et simple avec velcros), de 64m² (8x8). La surface maximale est composée de 5 blocs, cependant pour de raison d'adaptabilité il est possible de n'utiliser que 3 des parties (4,80x8), minimum nécessaire pour la pratique de l'activité.

Facilement transportable, il peut être installé pour la découverte de l'activité, puis enroulé une fois l'activité terminée.



Ainsi nous vous proposons les activités suivantes:

- Initiation Judo: pour les enfants et adolescents.
- Initiation Ne-Waza (Judo au sol): pour les enfants et adolescents.
- Sensibilisation au Taïso « Préparation du corps »: pour adultes et le personnel de l'établissement.

	Initiation Judo	Initiation Ne-Waza	Taïso
Publics	Enfants et adolescents	Enfants et adolescents	Adultes (et personnel)
Temps (durée)	45 mn (1h maximum)	45 mn (1h maximum)	1h
Effectifs	10 participants	10 participants	10 participants

	(12 maximum)	(12 maximum)	
--	--------------	--------------	--

Ces activités peuvent être réparties sur plusieurs créneaux horaires pendant plusieurs jours. Elles seront toutes encadrées par un ou plusieurs professeurs de judo diplômé d'État.



Sport et mixité

Analyse du contexte :

Nouvelle gouvernance à l'étude :

Travail de la conférence des Présidents, en lien avec le national, sur les principes d'une nouvelle gouvernance des OTD : Avec une représentation des féminines à minima proportionnelle aux taux de licenciement pour les postes de l'exécutif ?

Colloque régional judo féminin :

Invitée d'Honneur Cécile NOWAK, Championne d'Europe, du Monde et Olympique.
Au programme : Stage technique en ateliers, monde (bien-être et diététique pour les féminines, animée par une diététicienne de l'INSEP), moment convivial et énergétique.

Promotion et mise en valeur du judo féminin :

A l'occasion de la venue de l'équipe féminine cubaine olympique en Pays de la Loire, entraînement et mondo avec les athlètes :

- Lors des séances dans deux clubs de Loire Atlantique :
 - o Animations avec les poussins, benjamins et minimes, puis séance d'autographes.
 - o Entraînements de masse avec les cadets et plus, de niveau régional minimum.
- Lors d'un CPS avec les structures d'entraînement régionales.

Lors d'une journée organisée en Mayenne : stage sportif (stage benjamins – minimes, stage cadets – juniors – seniors) et conférence sur le judo féminin (sport féminin à Cuba ; le judo dans les quartiers).

Conception de l'action :

Nouvelle gouvernance :

Evolution de la représentativité des féminines aux postes de responsabilité des OTD, en vue d'une mise en place aux différents échelons pour la prochaine olympiade.

Opération « Tour Benjamins » :

Mise en avant de la pratique féminine de haut-niveau, en s'associant à l'opération nationale « Tour Benjamins » ouverte à différents publics, et qui fait étape en Pays de la Loire en 2014. Deux championnes mondiales seront présentes sur l'opération qui se déroulera avec : des pratiquants benjamins avec invitation de leur maman, des centres de loisirs éventuels qui seront sollicités, des partenaires.

Sport et territoires

Analyse du contexte :

Travail de la conférence des Présidents sur les perspectives d'équipement :

Les constats liés au dojo régional :

Le dojo régional (construit en 1985) ne peut plus contenir les compétitions régionales de certaines catégories ainsi que les demi-finales qualificatives des catégories cadets, juniors et seniors pour le championnat de France et ouvertes aux régions voisines. Ceci engendre des problèmes de temps compétition et de sécurité

La capacité d'accueil du public limité à 300 places est insuffisante, générant des risques en cas d'évènement majeur ainsi que difficultés de circulation aux abords des tapis et dans les tribunes.

Son taux d'occupation sur les week-end de septembre à juin est au maximum du fait de l'utilisation conjointe du dojo régional par la ligue et le comité du Maine et Loire.

Les occupations en journées sont importantes du fait du travail réalisé par l'IRFEJJ, ainsi que de l'occupation par la section sportive départementale de Maine et Loire,

et la mise à disposition pour les écoles et les collectivités dans le cadre des conventions passées avec la ville d'Angers.

De gros travaux d'isolation et de rénovation de la couverture (facture conséquente de gaz, nombreuses fuites dans les locaux), sont signalées et à envisager.

La vocation d'un dojo régional et sa configuration actuelle ne permettent pas une utilisation par des clubs (souhaitée par la ville d'Angers) car il y a des postes à régler : les coûts d'énergie, la surveillance des bâtiments, l'entretien des locaux, la maintenance des équipements ; la ligue étant par convention et bail le locataire de l'ensemble des bâtiments.

Les constats liés aux dojo à vocation départementale :

- Le département de Loire Atlantique souffre d'un manque de place dans l'utilisation du dojo départemental de Nantes. Avec La création nécessaire d'une section sportive départementale prévue en 2014 la situation va devenir problématique.
- Le département du Maine et Loire utilise le Dojo Régional, bénéficiant de la mutualisation d'une grande partie de ces équipements avec la Ligue.
- Le département de la Mayenne ne bénéficie pas d'une structure départementale mais est doté sur le plan communal de dojo récents et/ou rénovés pour la très grande majorité. Certains de bonne taille (3 à 4 surfaces pour les catégories Minimes et plus) permettent de délocaliser les manifestations.
- Le département de la Sarthe ne bénéficie pas d'une structure départementale et est sous équipé. Toutes les manifestations doivent se dérouler dans des salles non spécialisées, avec installation préalable (puis démontage à l'issue de la manifestation) de tout le matériel nécessaire. Le matériel (tapis, équipement informatique et d'arbitrage...) n'a plus de lieu de stockage. Les clubs acceptent peu et de moins en moins la délocalisation d'une manifestation accueillie par leur club, les contraintes matérielles étant devenues trop lourdes. La question du dojo récemment construit au Mans (à l'intention du club de Karaté Samourai 2000), pour lequel la mutualisation n'a pas été pensée, reste posée.
- Le département de la Vendée bénéficie depuis la saison 2011-2012 d'un outil adapté au sein du Vendéspace, et des dojo de bonne taille sont créés sur certains cantons.

Éléments à développer dans le projet de cohérence des équipements :

Observer :

Les dates constructions, les capacités, l'utilisation des salles de Judo jujitsu Kendo et Disciplines Associées existantes sur les cinq départements.

Les projets de développement d'équipements soutenus par les collectivités territoriales.

Les projets de développement dans les secteurs possédant des équipements(dojo) non utilisés actuellement par la ligue.

Les projets de développement dans les zones urbaines sensibles et zones rurales : idée de structures mobiles et modulables utilisables.

La stratégie pour raisonner :

- En terme de partenariat avec l'Education Nationale, la DRJSCS, les Collectivités Territoriales, le CREPS, la Fédération, le Mouvement Sportif pour l'horizon 2030.

En terme d'évolution des pratiques et des attentes des publics ciblés.

- Le développement d'une politique sportive régionale pour un travail de proximité : Vendée et Loire Atlantique sur Nantes, la Sarthe, la Mayenne et le Maine & Loire sur Angers (annexes de Pôle).

- Le dojo régional et les perspectives d'équipements à long terme:

Quel lien éventuel avec le futur CREPS sur Nantes, les structures d'entraînement, l'accueil des manifestations ?

Un projet d'équipement multi-surfaces, dans le centre de la ligue, à mutualiser avec certaines disciplines (tapis aux même normes pour plusieurs activités sportives ; 5 à 6 millions d'euros ; ville chef de file).

Intégration de la ligue de judo dans la deuxième vague des Ligues chargées d'établir leur schéma de cohérence des équipements :

Le Judo a intégré la deuxième série des 16 ligues chargées d'élaborer leur schéma des équipements sportifs, avec les perspectives à 20 ans (rénovation, construction). Ceci en collaboration avec le cabinet Amnios, qui apporte le guide méthodologique et l'accompagnement à l'ingénierie des ligues. Une lecture croisée doit être faite avec le Karaté qui a fait partie de la première série comportant 18 ligues. Le lancement (comité de pilotage) a eu lieu le 16/10/2013.

Conception de l'action :

Réalisation d'un document de synthèse au cours de l'année 2014 :

La réalisation de ce document va nécessiter :

Dans un premier temps, un diagnostic des équipements existants, leurs définitions et classements, leurs lieux d'implantation, leurs zones de couvertures, les différentes pratiques à l'intérieur de ces équipements, etc...,

Puis, dans un second temps, une définition des besoins futurs à l'horizon 2025, pour arriver à dégager des axes pour les souhaits en équipements dans une optique de mutualisation et de cohérence, et de tenir compte des aspects de « Développement Durable » dans les constructions et les fonctionnements des nouveaux équipements. C'est aussi l'occasion de définir des axes pour le développement de la pratique du Judo et de ses disciplines associées au sein des futurs équipements.

Etape 1 : Hypothèses de départ

Etape 2 : Préparer l'état des lieux

Des ateliers (pluri-ligues) et des comités de pilotage (production état des lieux, production diagnostic), orientations finales et rédaction, restitution finale) sont prévus et échelonnés au cours de l'année 2014.

Dotation de tapis fédérale et évolution des projets de développement des clubs :

La signature de convention de prêt de tapis (à partir de la convention club 2014 – Prêt de tapis 60m²) fait office de base de fonctionnement Territorial.

Dans le cadre du suivi de l'évolution du projet de développement du club, le comité doit être informé annuellement de l'état d'avancement du projet du club (anniversaire de la date d'attribution initiale de la dotation de tapis fédérale).

Le rôle des comités (Organismes Territoriaux Délégués de proximité) est d'accompagner les clubs dans leur projet à travers les différentes personnes

ressources, celui de la Ligue est de coordonner les projets du Territoire de compétence.

Sport et publics socialement défavorisés

Analyse du contexte :

Actions Judo été et Judo Tour Littoral (JTL) pendant la période estivale 2013 :

OTD	Licences 2013 (N-1)	Actions des clubs	Actions du comité
Loire Atlantique	74 (117)	2	1 (1)
Maine et Loire	56 (596)	2	(1)
Mayenne			
Sarthe	511 (566)		1 (1)
Vendée	404 (657)	5	1 (1)
Total Ligue	1045 (1936)		12
Total National	58023		204

Le National fournit des packs judo avec les licences judo-été gratuites incluant une assurance. C'est une opération de communication qui valorise et fait connaître concrètement notre judo et sa spécificité, ainsi qu'un moyen de faire vivre les partenariats. 12 structures ont demandé des packs liés à l'opération judo été.

En Loire Atlantique, c'est le conseiller technique qui gère les deux sessions dans les centres aérés. Il n'y a pas de municipalité qui souhaite s'engager sur l'opération JTL, une participation financière de 1000 € étant demandée pour toute nouvelle candidate.

En Mayenne, on souhaite utiliser l'opération « sport à ta porte », plutôt que de mobiliser des heures de conseiller technique, occasionnant des dépenses supplémentaires pour peu de retour vers les clubs.

En Sarthe, c'est le conseiller technique qui prépare et forme une équipe pour s'engager sur les actions définies en commun avec le CDOS : 12 animations.

En Vendée, la fédération avait calé l'opération JTL 2013 des Sables d'Olonne en août et non plus en juillet comme habituellement. En conséquence, la marée haute a posé problème pour les animations sur la plage, ce qui n'a pas permis de profiter au mieux de la nocturne.

Conception de l'action :

Prêt de tapis aux départements pour action judo dans les zones sensibles :

Dans le cadre de l'action couverte par la licence Judo découverte (été), mise à disposition d'une surface de tapis évolutive et transportable pour développer les activités judo sur des zones prioritaires ou sensibles dans les départements.

Promotion, communication, partenariat

Analyse du contexte :

Travail avec les partenaires habituels et prospectés, à l'occasion de l'organisation du championnat de France par équipe de club 1^{ère} division sur le territoire ligérien en 2014.

Conception de l'action :

Institutionnaliser un club partenaire :

Suite à l'organisation du championnat de France par équipe de club 1^{ère} division sur le territoire ligérien, la ligue souhaite prolonger les liens établis à cette occasion avec de nouveaux partenaires, et ainsi mettre en place un nouvel outil : « club partenaire ».

Cet outil de communication permettrait de renforcer les liens et favoriser les relations entre la ligue et ses partenaires. Cela serait aussi l'occasion de mieux se faire connaître et développer son réseau de sponsors, mécènes, etc... Collaboration, coopération entre les attentes des partenaires et les attentes de la ligue.

Enfin, pour la discipline qu'est le judo, cela permettrait de renforcer sa mission de transmission de valeur éducative et morale et de promouvoir l'égalité des chances pour tous.

Pour réaliser la mise en place de cet outil, il faudra effectuer un recensement de l'ensemble des partenaires (privé, public) et ensuite déterminer des actions qui pourraient être menées.

Volet économique

1-LA FORMATION

Analyse du contexte :

Stages de rentrée 2013 :

- Stage National de Rentrée de septembre 2013 (en ligue) :

Les clubs concernés par les disciplines associées ne sont pas comptabilisés dans le tableau suivant.

OTD	Clubs Judo invités	Effectifs Stagiaires Dirigeants			Effectifs stagiaires Enseignants				
		Stagiaires des clubs	Stagiaires membres de CD	Clubs représentés (+ comité OTD)	DEJEPS BEES	CQP	CFEB	Animateurs Suppléants (+ CN invitées)	Clubs représentés (+ CTF)
44	74	11		11	44	1	3	8 (+3)	41↑ (+1)
49	72	14	2	15 (+1)	35	4	3	6	41↑ (+1)
53	24	1	1	1 (+1)	7	2		2	8↑ (+1)
72	48	3		3	17	1		2 (+1)	18↑ (+1)
85	45	2	1	3 (+1)	16	6		2	16↑ (+1)
Ligue			4	(1)	2				(1)
Total	263	31	8	33 (+4)	121	14	6	20 (+4)	124↑ (+6)
		39			165				

↑ Ces chiffres doivent être revus à la hausse, dans la mesure où les enseignants ont le plus souvent inscrits sur la feuille d'émargement le club où ils sont licenciés, et non pas l'ensemble des clubs où ils enseignent.

Les populations autres que les enseignants et dirigeants (arbitres, commissaires, assistants clubs...) ne sont pas invitées sur le SNR. Depuis plus de 6 ans, la Ligue a fait le choix de stages de rentrée de proximité dans chacun des cinq départements où des populations autres peuvent être accueillies. Certains ne viennent donc pas sur le SNR et préfèrent aller sur le stage de proximité proposé. Ainsi en 2012, nous avons touché 104 clubs de plus (que ceux qui étaient représentés au SNR) concernant les dirigeants lors des stages de rentrée de proximité.

● Stages régionaux de proximité de septembre 2013 (dans les départements) :

OTD	Clubs Invités	Effectifs Stagiaires Dirigeants		Clubs représentés par au moins un dirigeant	Effectifs stagiaires Enseignants sur stage spécifique proposé	Clubs représentés par au moins un enseignant
		Total Stagiaires des clubs	Dont stagiaires membres du Comité			
44	74	17	7	18	Non proposé	10
49	72	31	2	29	32	30
53	24	17	2	14	13	13
72	48	19	1	13	25	20
85	45	18	3	13	27	20
Total	263	102	15	87	97	93

● Représentation des clubs sur les stages de rentrée proposés en 2013 :

OTD	Clubs représentés sur un seul	Clubs représentés sur deux	Total	Clubs représentés sur un seul	Clubs représentés sur deux	Total	Nombre de clubs représentés

	stage des dirigeants	stages des dirigeants		stage des enseignants	stages des enseignants		sur les stages de rentrée
44	14	7	21	41	Non proposé	41	44
49	27	8	35	35	19	54	61
53	13	1	14	11	5	16	22
72	10	3	13	14	12	26	30
85	15	1	16	12	12	24	29
Total	79	20	99	113	48	161	186

Conception de l'action :

Formation des dirigeants lors des actions de rentrée :

La conférence des Présidents du 26/10/13 a retenu la proposition de ne réaliser lors du stage national de rentrée qu'une formation à destination des élus des OTD, et de ne faire les formations destinées aux dirigeants de club que lors des stages de proximité. En revanche, ces derniers réalisés dans chaque département feront l'objet d'une action plus forte dont la forme reste à définir. Cette proposition a été présentée au national le 17/11/13, et a reçu l'aval du Vice-Président fédéral en charge de la formation. Ceci a été présenté aux dirigeants des OTD présents le 23/11/13.

Les données chiffrées des participations qui feront l'objet du rapport du stage national de rentrée ne correspondront donc plus aux rubriques proposées par la fédération, mais le travail sur la qualité pour un public mieux identifié n'en sera que meilleur.

2- LE FINANCIER

Analyse du contexte :

Bilan de l'exercice 2012 :

L'exercice 2012 se solde par un excédent de + 2 240 euros contre un excédent de +1 397 euros à fin 2011. Le total des produits représente 487 251 euros contre 488 799 euros en 2011 soit une diminution de - 0.3%. Le total des charges représente 485 011 euros contre 487 401 euros en 2011 soit une augmentation de - 0.5%.

L'excédent d'exploitation qui représente l'activité de la Ligue hors gestion financière et opérations exceptionnelles ressort négatif de - 130 euros contre - 5 168 euros en 2011 soit un déficit du budget de l'exercice.

Les éléments significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Augmentation globale de nos financements (accroissement de la ristourne de fonctionnement au prorata du nombre de licenciés, prestations de formation IRFEJJ, partenariat Sportcom, ventes de passeports, subvention Région en fonction des actions réalisées) en partie compensée par une diminution des participations stagiaires (réduction du nombre de stages Toussaint et Noël) et de la subvention Jeunesse et Sports ;
- Les achats pour revente et consommations augmentent en raison du partenariat Sportcom, des achats passeports et des trophées Gala 50 ans ;

- Augmentation des postes énergie (chauffage) ;
- Diminution du poste entretien immobilier ;
- Economie sur la mise en place du site internet en 2011 et baisse du coût du stage des Sables ;
- Hausse des frais de déplacements et hébergements, liée au Gala 50 ans et aux zones Saint Berthevin ;
- La masse salariale est stable ;
- Augmentation des dotations aux amortissements suite aux investissements réalisés (Minibus, Site Internet,...) ;

Les produits financiers issus des placements de trésorerie permettent de générer un excédent financier de 2 454 euros (Rappel 2011 : dégagement de plus values sur sicav anciennes).

Le résultat exceptionnel n'est pas significatif. Le résultat final ressort donc un excédent de 2 240 euros contre un excédent de 1 397 euros en 2011.

Sur le plan financier, notre fonds de roulement augmente à 198 K€ contre 188 K€ au 31/12/2011. Notre trésorerie dégagée annuellement permet d'autofinancer les investissements de l'exercice. Notre fonds de roulement qui constitue notre marge de sécurité pour assurer notre fonctionnement quotidien représente 4.9 mois de fonctionnement.

Notre endettement bancaire est nul.

Notre budget 2013 est reconduit sur les bases actuelles et dans un souci de maîtriser nos dépenses et rechercher de nouvelles ressources.

Positionnement de la Ligue en vue de postuler pour l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale 2016 dans les Pays de la Loire :

La Ligue s'est positionnée pour l'organisation de l'AG fédérale en Pays de la Loire en 2016, et en a fait l'annonce devant l'Assemblée Générale fédérale 2013 de Saint Malo. Des démarches et visites ont été effectuées avec les responsables de développement des sites présélectionnés : Palais des congrès de Nantes et Centre des congrès d'Angers. Des données sur la géographie des deux sites, sur les prestations proposées et sur les coûts ont été étudiées. Le comité directeur s'est prononcé pour proposer Nantes comme ville d'accueil pour les Assises et Assemblée Générale 2016 de la FFJDA.

La Fédération assume le coût complet des structures d'accueil, de la restauration, du repas de gala, des visites touristiques. La Ligue doit assurer les ressources humaines d'accompagnement durant les trois jours, le programme festif et les animations, la remise à chaque congressiste d'un cadeau personnalisé. Soit un budget moyen de 10 000 €.

Conception de l'action :

Objectif d'équilibre budgétaire :

Poursuite du travail quotidien de la secrétaire administrative et comptable et des membres du bureau exécutif, dans le cadre de la commission financière afin de réaliser nos objectifs d'équilibres budgétaires, tant sur les actions ordinaires que sur l'événementiel (organisation d'un championnat de France en 2014 et d'une AG fédérale en 2016 en territoire ligérien).

Prospection en vue de l'accueil de l'AG Fédérale 2016 :

La confirmation du choix du lieu de cette AG ne sera effective que lors de d'AG fédérale d'avril 2014 de Mandelieu.

Un travail en lien avec le Secrétaire Général fédéral pour étudier les aspects organisationnels et financiers de l'opération sera alors poursuivi.

3- MOYENS ET RESSOURCES HUMAINES

Analyse du contexte :

Réalités et perspectives de l'administration des OTD en avril 2013 :

La conférence des Présidents a étudié le fonctionnement administratif du secrétariat des comités, en termes d'efficacité, de volume et de besoins.

Pour la Loire Atlantique : Secrétaire employée pour 20h par semaine. Le trésorier assure pleinement et efficacement les tâches comptables.

Pour le Maine et Loire : Secrétaire employé 22h par semaine, assure également une partie de la comptabilité.

Pour la Mayenne : Seulement des bénévoles assurent le secrétariat : il y a un besoin. Le trésorier n'est pas spécialiste et dispose de peu de temps, mais cherche à assurer sa mission avec efficacité.

Pour la Sarthe : Une secrétaire employée pour 20,5h par semaine assurant le secrétariat et la majeure partie des tâches comptables (reprenant son poste à partir de septembre 2013, à l'issue d'un congé parental), assurant un peu d'enseignement judo auprès de clubs (convention avec le comité). Une enseignante employée pour les cours de judo en clubs (convention avec le comité), assurant 7h par semaine (mais plutôt actuellement 10 à 15h) de secrétariat et comptabilité (ainsi que l'établissement des feuilles de salaire). Un enseignant employé pour les cours de judo en clubs (convention avec le comité), assurant 5h par semaine (mais plutôt actuellement 10h). Un enseignant (dont l'aide au titre du plan sport emploi va se terminer) employé pour les cours de judo en clubs (convention avec le comité), assurant jusque là quelques heures de permanence au secrétariat, mais actuellement de moins en moins sollicité à cet effet pour cause d'incompétence.

Pour la Vendée : Secrétaire (en collaboration avec le Maine et Loire) employé 6 h par semaine, assure également une partie de la comptabilité.

Les possibilités de mutualisation sont évoquées. Cela assurerait de la cohérence et permettrait d'assurer efficacement les comptabilités. Va-t-on vers un impact financier ? Nos marges de manœuvre sont à voir. Quel lien envisageable avec les contrats aidés (emploi d'avenir, contrat de génération) ?

Aide de la ligue : Le trésorier de ligue souhaite faire l'analyse des comptes des départements. Concernant l'établissement des feuilles de salaires, il ne faut pas hésiter à lui fournir. Son activité professionnelle lui permet de faire appel à un réseau de juristes qui apportent des réponses, en termes de droit social par exemple.

Données au 31/12/2013 liées au Pôle Régional d'Administration et de Gestion :

☞ Evolution du personnel dans le département de la Loire Atlantique en 2012-2013 :

- Transformation du poste à mi-temps de CMTF (Conseiller Technique fédéral) d'Olivier FRABOULET en poste à trois quarts temps.

☞ Evolution du personnel dans le département de la Sarthe en 2012-2013 :

- Démission de la Trésorière Christelle LAVOUE en cours d'année.
- Démission du Vice-Président Ludovic BERGER au début de l'été.
- Démission du Secrétaire général Philippe JOUSSE au cours de l'été.
- Rupture conventionnelle au cours de l'été avec Virginie FRANCOIS, salariée du comité.
- Démission de Henri BRICHET (en poste jusqu'au 03/09/213), salarié du comité (emploi tremplin), retrouvant un emploi temps plein auprès de clubs conventionnés précédemment avec le comité qui fournissait l'enseignant.
- Démission de Mathias ETOURMY, salarié du comité, retrouvant un emploi temps plein auprès de clubs conventionnés précédemment avec le comité + autres.
- Retour de congé parental d'Aurélie BEAUSSART, salariée à temps partiel au secrétariat.
- Transformation du poste de CMTF (mi-temps) de Luc LAUNAY en temps plein de CTF (Conseiller Technique fédéral) au début de la saison 2013-2014.

☞ Evolution du personnel dans la ligue des Pays de la Loire en 2013-2014:

Des stratégies ont été proposées et/ou mises en place pour optimiser les investissements et emplois de la Ligue.

- Recrutement d'un Emploi d'Avenir :

La Ligue a souhaité recruter un Emploi d'Avenir « Accueil, gestionnaire d'équipement sportif ». Romuald ROBERT a été recruté (suite à entretiens successifs avec l'exécutif) en CDI. Il a été en immersion en décembre 2013, puis pris au 01/01/14 sur un contrat de 35 heures.

L'objectif est d'assurer l'entretien du dojo régional, en remplacement de la société Tomaris. Un profil de formation de technicien de surface était recherché. Une formation pourrait lui être proposée au sein d'un parcours de professionnalisation. Actuellement, Philippe CHABOSSEAU effectue 30h/an pour des petites réparations. Celles-ci pourraient être faites par l'emploi d'avenir. Cet emploi pourra aussi servir au département du Maine et Loire. Le coût de l'emploi aidé reviendra à 7 000 €/an (pendant 3 ans), alors qu'on est à 13 000 € pour Tomaris. La ligue devrait gagner en qualité du service.

- Recrutement d'un stagiaire Master 2 SSSATI :

Emmanuel LEMERCIER : 32 ans, titulaire d'une Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières a été recruté suite à entretien le 18/11/13.

Il est étudiant en Master 2 Sport, Sciences sociales - Administration, Territoire, Intégration - au STAPS Nantes, et effectuera un stage de 6 mois à compter du 13/01/14, dans le cadre de ses études.

Les missions qui lui sont proposées par la ligue de Judo des Pays de la Loire :

1 – Venir renforcer le comité d'organisation des Championnats de France par équipe 1^{ère} division, qui se dérouleront les 8 et 9 Mars 2014, sur le site du Vendéspace.

Son intervention dans cette mission se précisera en janvier 2014, en fonction de l'avancé de ce projet. Cela pourra être soit dans la communication, la logistique, l'administratif, le commercial avec les partenaires et sponsors....

2 – L'autre mission est initiée par la Région Pays de la Loire à savoir :

Etablir un schéma de Cohérence des Equipements au niveau de la ligue de judo des Pays de la Loire.

3 – Enfin, une autre mission peut venir en complément de la mission d'élaboration du schéma de cohérence des équipements. En effet, la ligue souhaite mettre en place un nouvel outil : la notion de « club partenaire ». Il pourra participer à sa conception.

- Préparation au changement de CTSR

Marcel ERIAUD, CTRS des PDL faisant valoir ses droits à la retraite en fin de saison sportive, il convient déjà de penser à la formule qui permettra de fêter son départ professionnel au moment du stage de rentrée 2014.

Le successeur de Marcel, Franck VUILLEMINÉY (actuel coordonnateur du Pôle France d'Orléans) serait ponctuellement en doublage avec Marcel à partir de janvier 2014, puis prendrait définitivement ses fonctions en septembre 2014.

Dotation de tapis fédérale 2013 :

Dans le cadre de sa politique de développement, notre Fédération a souhaité aider les initiatives locales de création de dojo en accordant une dotation de 60m² de tapis aux clubs affiliés qui viennent de se créer ou qui ouvrent un dojo annexe. Les dotations sont accordées chaque année au sein de la conférence des présidents de comité et de ligue à raison d'une dotation pour un club par comité. En fonction des demandes, des adaptations sont possibles et un comité a la possibilité pour une année de céder sa dotation à un autre comité au sein de la même ligue.

Département 44 → Cap Judo Espoir Treillières (création de dojo annexe)

Département 49 → Pas de demande

Département 53 → AS Saint Pierre des Nids (création de club)

Département 72 → JC Lombron (création de club)

Département 85 → Pas de demande

Conception de l'action :

Pôle Régional d'Administration et de Gestion :

☞ Opportunité d'un Contrat de Génération :

Un contrat de génération (pour accompagner une secrétaire comptable) pourrait être envisagé comme aide au secrétariat et aide aux comités (avec mutualisation volontaire des départements) : préparation de documents, de subventions...

L'aide est de 4 000 € par an (2 000 pour le salarié et 2 000 pour le senior) ; reste 14 000 € à la charge de la Ligue.

Les nouvelles générations ne fonctionnent pas de la même manière que les générations plus anciennes. Il y a des outils auxquels ces nouvelles générations sont plus sensibles. Le but est de maintenir et d'améliorer les liens de communication. S'il

y a un binôme qui fonctionne : « Le senior sait faire, mais n'a pas les mêmes outils pour le faire ».

☞ **Souhait de pouvoir disposer d'un Responsable Administratif Régional :**

Le RAR évoqué en conférence des Présidents rentre dans une logique de GE (groupement d'employeurs) et de PRAG (Pôle Régional d'Administration et de Gestion). Fin 2013/2014 il faudrait être rentré dans cette logique. Le stagiaire Master 2 a le profil d'un RAR.

Le financement des CT venant du national arriverait sur le GE. Il faudra pour cela expliquer les différences actuelles de salaires constatées parmi les CTF de nos OTD.

Dotation de tapis fédérale :

Un nouveau document (convention club 2014 – Prêt de tapis 60m²) lié aux prêts de tapis 2014 est en ligne sur l'espace services Internet de la fédération.

Le principe de ce dispositif sera conforté par des perspectives de développement, de fidélisation et d'appui à la professionnalisation :

- Il concerne les néo-licenciés, c'est-à-dire l'objectif de conquérir de nouveaux publics.
- Est adjoint un plan de développement visant à envisager les licenciés concernés, les tranches d'âges touchées et assurer un suivi qualitatif.
- Certains renseignements supplémentaires sont demandés notamment sur la qualification de l'enseignant, son numéro de carte professionnelle et de diplôme. Ceci visant à compléter la base de donnée fédérale et développer les contacts directs.
- Un regard attentif sera porté sur les licenciés en formation initiale (CQP, BPJEPS, DE) ayant un projet de professionnalisation à l'issue de leurs formations.
- Un courriel devrait partir aux différents signataires (Ligue, comités, coordonnateurs d'ETR et clubs) dès que la notification d'envoi de tapis sera effectuée auprès du fournisseur (la SFJAM NORIS). Ceci afin d'en assurer le suivi.

Il sera envisagé, en accord avec la fédération, l'affectation des dotations sur le territoire ligérien dont les clubs ont fermé depuis 2006.

Organisation de la ligue et professionnalisation

1- LA FORMATION

Evolution du contexte :

La formation initiale des enseignants :

CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) APAM (Assistant Professeur Arts Martiaux) mention Judo Jujitsu :

- Bonne collaboration avec le CREPS de Nantes pour la gestion.
- Passage d'un planning sur week-end à un planning sur semaines bloquées pendant les vacances scolaires, au dojo régional.

DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « Judo Jujitsu ») :

- Après l'habilitation obtenue et un an d'attente, démarrage d'une première formation en 2012-2013.
- Travail pratique au dojo régional sur semaines bloquées pendant les vacances scolaires.
- Travail théorique à distance avec les formateurs du CREPS de Nantes.

Première mise en place du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité Judo-Jujitsu) en France en 2013-2014 :

- Une mise en place en réponse aux nécessités suivantes :
 - Pourvoir aux manques en encadrement professionnel à temps plein (pénurie d'éducateurs sportifs Judo Jujitsu dans certaines zones géographiques pour le public scolaire et extra-scolaire), le CQP ne permettant que l'exercice à temps partiel.
 - Répondre au besoin d'encadrement professionnel au sein des clubs et différents lieux de pratique, formé pour l'animation et l'enseignement du Judo Jujitsu à temps plein.
 - Réduire l'écart actuel trop important entre les compétences acquises lors de l'obtention du CQP et celles exigées à l'entrée en formation en DEJEPS.
 - Favoriser les nombreuses passerelles (VAE, équivalences d'UC entre les diplômes, ...) et les dispositifs existants (alternance, service civique, emploi avenir...) au sein d'une filière structurée par niveau de diplôme (l'absence d'un diplôme de niveau IV actuellement ne permet pas d'atteindre cet objectif).
 - Créer un maillage cohérent entre les diplômes fédéraux existants pour l'encadrement bénévole (AC, AS, CFEB) et les diplômes professionnels (CQP), le futur BPJEPS, le DEJEPS...
 - Adapter le contenu des formations et des référentiels de certification des diplômes fédéraux (Assistant Club, animateur Suppléant et CFEB) pour prendre en compte l'évolution des publics, des besoins spécifiques des structures sportives.
 - Permettre aux publics inscrits dans le Parcours d'Excellence Sportive, de lui proposer des cursus de formation adaptés en fonction de leurs parcours sportifs conduisant à un diplôme d'Etat de niveau IV.
- Réunion des régions pilotes en charge de la mise en place du BPJEPS Judo jujitsu : Le Coordinateur de l'ETR et le responsable de la commission des formations ont assisté à cette réunion du 10/07/2013 au CREPS de Boulouris, avec les 6 ligues concernées, les responsables de la DTN, le Président Fédéral et le Vice-Président Fédéral en charge de la formation. A l'étude :
 - Présentation de la nouvelle architecture des certifications en judo : la filière de formation des enseignants.
 - Réflexions autour de l'organisation de la filière de formation des enseignants.
 - Conditions de mise en place du BPJEPS dans les régions pilotes. Chaque représentant de ligue a fait état de l'avancée des travaux de formation.

- Travail de conception et d'organisation du BPJEPS en collaboration avec le CREPS des Pays de la Loire, et après habilitation, mise en place expérimentale de la première session ligérienne à partir d'octobre 2013.

Conception de l'action :

▪ Leviers pour 2013-2014 :

Mener de front trois formations initiales (CQP annuel, 1^{ère} année de la première formation du BPJEPS, 2^{ème} année de la première formation du DEJEPS) sur les mêmes semaines bloquées principalement sur les vacances scolaires et quelques week-ends. Ce challenge doit permettre d'enclencher un processus d'installation progressive de CQP et BPJEPS dans les clubs, et répondre aux besoins urgents d'enseignants (départs en retraite, changement d'orientation professionnelle...). Le maintien de l'activité de bon nombre de clubs, et notre capacité de développement en dépendent. Faut-il pour cela que les dirigeants et enseignants actuels se mobilisent et incitent les jeunes et les passionnés à s'engager dans cette voie, et les soutiennent dans leur parcours !

▪ Moyens d'action pour 2014-2015 :

Poursuite le CQP et le BPJEPS, mais cesser la mise en place du DEJEPS (dont la première session débutée en 2012 à recrutement difficile se termine en 2014).

2- LE FINANCIER

Evolution du contexte :

Disponibilités financières :

- La situation financière à fin 2012-2013 montre une avance sur le calendrier, principalement due à une rentrée plus rapide et plus conséquente (65 000 €) du CNDS, à une aide à l'encadrement du pôle (7 500 €) versée en mai, et à des montants de l'an dernier non dépassés.
- Le budget du championnat de France des 8 et 9 mars 2014 en Vendée a été intégré dans celui présenté en AG. L'organisation envisagée serait autour de 150000€ (dont 80 000 € lié à la valorisation du Vendéspace) + 5 000 € de la Ligue. La recherche de financements externes est nécessaire.
- Le tapis déroulant (avec subvention du Conseil Régional) est arrivé. Une commande de matériel de musculation à été faite à partir des exigences du Pôle, dans la limite de 5 000 €.

Conception de l'action :

Incidences sur nos organisations :

- Le réaménagement du dojo régional est à l'étude avec la ville d'Angers. L'idée serait d'avoir des demi-finales au même endroit en 2014-2015, et non réparties en trois lieux comme en 2013-2014 : cela ne peut se concevoir actuellement que dans des salles aux capacités d'accueil plus conséquentes qu'au dojo régional.

● L'aménagement des rythmes scolaires nous contraint d'accueillir actuellement au dojo régional plusieurs écoles sur quatre périodes. La Ligue doit rémunérer des éducateurs qui assurent les temps d'intervention (1h45, trajet avec les enfants compris). Ce dispositif est peut-être appelé à fonctionner avec un volume plus conséquent.

Dans ce cas se pose le problème de la pérennité des actions ARVE (avec aide financière de la mairie d'Angers) qui se déroulent depuis de nombreuses années sur le temps scolaire au dojo régional, avec une rémunération des intervenants par la ligue.

Perspectives budgétaires :

La réactualisation du budget 2014 ainsi que la construction du budget 2015 seront à l'ordre du jour d'une prochaine commission financière, et seront présentés lors d'un prochain Comité Directeur.

Certes il nous faut prendre en compte l'augmentation des ressources, mais l'impact des investissements est important. L'évolution des charges, en particulier dans certains secteurs (EDF...) montre qu'il est nécessaire de continuer à travailler avec le Maine et Loire quant à sa contribution aux charges du dojo. Si l'entretien maintenance est en diminution, cela est aussi du à moins de travaux dans le dojo : des réparations et aménagements seront à faire.

3- LA GOUVERNANCE

Evolution du contexte :

Ajustement de la commission cohésion sociale :

Andy CHAUVEAU, nouveau membre du Comité Directeur, prend la responsabilité de la commission cohésion sociale, comprenant : commission médicale, judo et personnes en situation de handicap, pratique et santé, commission féminine.

Il faut rapprocher le judo de son environnement social et économique. On observe déjà qu'un club est capable de vendre une formation à ses sponsors. Des pistes sont à mettre en route, en vue de nouvelles sources de financement.

En réunion avec le CROS, un travail sur l'éducation a été fait pour faire passer des messages sur le handicap et la santé. Il faut constituer un modèle de formation pour aller chercher un complément de revenu pour nos enseignants.

Organigramme de la commission arbitrage :

De nouveaux documents prennent en compte toutes les données et décisions prises depuis le début de l'olympiade :

- Organigramme des secteurs relatifs à l'arbitrage, avec données ligue et départementales. Cela permettra de mieux cibler les envois à adresser aux intéressés.
- Tableau des indemnités et frais de déplacement des arbitres et commissaires sportifs : en région, pour les tournois A et pour les autres tournois.

Tableau des responsables et/ou formateurs des secteurs d'activités dans les OTD :

Un tableau des coordonnées des responsables et formateurs des différents secteurs d'activité de la ligue et des départements a été actualisé et transmis à chaque OTD.

Ajustement du tableau de bord de commission :

Il avait été proposé un tableau de bord (comportant : actions engagées, actions futures, réunions effectuées, réunions à venir, demandes, observations) en début d'olympiade, afin que celui-ci soit rempli par les soins de chacun des élus, et soit communiqué à l'ensemble des membres du CD. Cet outil devait être utilisé une fois par période séparant deux réunions de comité directeur. L'objectif recherché était d'y faire figurer des informations globales et synthétiques relatives à son secteur de responsabilité.

Si certains s'y sont conformés, d'autres y ont fait figurer des informations sans lien avec les attentes, rendant sa prise en compte difficile. Un nouveau document de liaison a donc été adopté :

FICHE DE LIAISON POUR LE COMITE DIRECTEUR			
<u>COMMISSION</u>	<u>ELU DELEGUE</u>	<u>DOMAINE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION</u>	<u>DATE DE LA DEMANDE</u>
Objectifs pour l'année			
Actions prévues			
Etat d'avancement (Réunions effectuées...)			
Besoins, aides nécessaires, repères (Réunions à venir...)			
Demandes (à mettre à l'ordre du jour d'une réunion de concertation : ETR, Conférence des Présidents, Comité Directeur...)			
Observations			

Ordre du jour d'une réunion de comité directeur :

Le secrétaire général prépare les ordres du jour en collaboration avec le président, en fonction de l'actualité (veille de l'exécutif et/ou du secrétariat...). Il souhaite qu'au plus tard 3 semaines avant un comité directeur, un membre du comité directeur qui désire porter un sujet à l'ordre du jour, utilise à cet effet la « Fiche de liaison pour le Comité directeur » qu'il aura fait parvenir au secrétariat. Le secrétariat transmettra les demandes au Secrétaire général et au Président pour suite à donner.

Etablissement des notes de frais :

L'ensemble des tarifs en vigueur dans la Ligue concernant les remboursements de frais ont été notifiés à tous les acteurs. Une note de frais 2013/2014 vierge est à disposition des utilisateurs.

- Cette note de frais est à utiliser par chaque responsable de commission concernant les frais inhérents au fonctionnement de sa commission : à charge pour lui de l'établir ou de la faire établir par les interlocuteurs potentiels dont il a la responsabilité. Des actions différentes peuvent y être cumulées. Aucun autre document ne peut être accepté et archivé sur le plan comptable.

- Lors d'une réunion de commission, le secrétariat aura préparé une feuille d'émargement récapitulative (à condition qu'il soit prévenu à l'avance : date, lieu et participants), dont le responsable de la réunion devra s'assurer qu'elle soit complétée par les participants avec les pièces justificatives éventuelles jointes, avant de la remettre le jour même au secrétariat de ligue.

Planification des réunions de concertation et de formation 2013-2014 :

- **COMITE DIRECTEUR** au dojo régional à Angers :

Dates	Horaires	Participation	Remarques, prévisionnel
Vendredi 30 août 2013	18h – 21h30	Membres du CD de la Ligue	Bilan des AG, Stages de rentrée, Actions de l'été, Echancier concertation, Ajustement calendrier, Responsables manifestations.
Samedi 30 novembre 2013	9h – 12h	Membres du CD de la Ligue	Bilan du conseil national, Activité des commissions, Adaptation projet régional 2013-2017.
Samedi 22 février 2014	9h – 12h	Membres du CD de la Ligue	Propositions des assises et du conseil national, de l'ETR, Événementiel.
Dimanche 25 mai 2014	9h30 – 18h	Membres du CD de la Ligue	Bilans de la saison, préparation de l'AG de ligue.

- **CONFERENCE REGIONALE DES PRESIDENTS** au dojo régional à Angers :

Dates	Horaires	Participation	Remarques, prévisionnel
Samedi 26 octobre 2013	13h – 18h30	Bureau de la Ligue + Présidents des CD Départementaux	Projets des OTD : déclinaisons départementales. Schémas de cohérence des équipements
Dimanche 05 janvier 2014	9h – 11h	Bureau de la Ligue + Présidents des CD Départementaux	Bilan CNDS 2013, Projet CNDS 2014, Accompagnement des clubs.
Samedi 29 mars 2014	9h – 12h	Bureau de la Ligue + Présidents des CD Départementaux	Etude des propositions AG FFJDA. Préparation des AG des OTD.

- **RENCONTRE ET FORMATION DES DIRIGEANTS DE CLUBS :**

Dates	OTD	Lieu	Horaires	Remarques, prévisionnel
Samedi 31 août 2013	Ligue	Dojo Régional ANGERS	14h – 18h45	Stage national de rentrée
Dimanche 15 septembre 2013	53	Salle Lucie Aubrac MAYENNE	9h – 12h	Stage de rentrée décentralisé
Dimanche 15 septembre 2013	44	Maison des Sports NANTES	9h – 12h	Stage de rentrée décentralisé
Samedi 21 septembre 2013	49	Dojo Régional ANGERS	14h30 – 17h30	Stage de rentrée décentralisé
Dimanche 22 septembre 2013	85	Vendespace MOUILLERON LE CAPTIF	9h – 12h	Stage de rentrée décentralisé
Samedi 28 septembre 2013	72	Gymnase Marcel Cerdan MULSANNE	14h – 18h	Stage de rentrée décentralisé
Samedi 23 novembre 2013	Ligue	Dojo Régional ANGERS	14h – 18h	Colloque féminin (jeunes et responsabilités)

● **CONGRES, FORMATION DES ELUS ET DELEGUES DES OTD :**

Dates	Horaires	Participation	Remarques, prévisionnel
Samedi 23 novembre 2013	9h30 – 12h	Elus des CD des 6 OTD + délégués de club élus + CTS	Travail en équipe au sein des OTD. La fidélisation des licenciés
Samedi 28 juin 2014	9h30 – 12h	Elus des CD des 6 OTD + délégués de club élus + CTS	Assises

Exemple de rencontre – formation des élus des OTD de la Ligue du 23/11/2013 au dojo régional : « FIDELISATION : REALITES ET PERSPECTIVES DE PRISE EN COMPTE PAR LES ELUS D'OTD » (Programme adopté par la Conférence régionale des Présidents du 26/10/2013) :

- Accueil convivial,
- Echanges autour de la fidélisation des licenciés :
Point licences clubs : analyses chiffrées, diagnostic.
Actions réalisées et perspectives.
Stratégie fédérale et relais dans nos OTD.
- Quelles propositions au sein de nos OTD ?
Comment le comité directeur peut traiter cette situation ?
Grands principes de gestion d'une situation.
Challenge à relever : adaptations au projet associatif 2013-2017.
- Echange sur les données de la nouvelle gouvernance envisagée par la fédération.

- Verre de l'amitié et repas en commun pour ceux qui le souhaitent (Prise en charge départementale pour les élus des Comités Départementaux).

● **ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES (et extraordinaires sous réserve) :**

Départements	Dates	Horaires	Lieux
44	Dimanche 22/06/2014		
49	Samedi 24/05/2014	16h00	Dojo Régional Angers
53	Samedi 24/05/2014		Laval
72	Mardi 27/05/2014		
85			
Ligue	Samedi 28/06/2014	14h30	Dojo régional Angers

● **REUNIONS NATIONALES :**

Dates	Lieu	Type de réunion	Participation
Samedi 21 septembre 2013	CNOSF Paris	Congrès des OTD	Présidents des CD départementaux et de la Ligue + responsable ETR
Samedi 16 novembre 2013	Institut du Judo Paris	Conseil National	Président de ligue
13 au 17 janvier 2014	Les Menuires	Journées d'études des coordonnateurs d'ETR	Coordonnateur ETR
Samedi 1 ^{er} février 2014	Institut du Judo Paris	Assises : sportif, développement, nouvelle gouvernance	Présidents des CD Départementaux et de la Ligue + Responsable ETR
Samedi 15 février 2014	Institut du Judo Paris	Conseil National	Président de ligue
Du vendredi 4 au dimanche 6 avril 2014	Mandelieu	Assises et AG Fédérale	Délégués de clubs départementaux (12) + invités (Président de ligue, CTR)

Constitution des commissions du C.R.O.S. :

L'élection du nouveau comité directeur du C.R.O.S. a porté notre représentant judo Yunsan MEAS à sa présidence. Dans le cadre de la nouvelle olympiade, le comité directeur de ligue a validé les candidatures aux commissions suivantes du C.R.O.S. :
 Raynal COSTANTINI pour la commission « Equipements et conseils » ;
 Lucie RINCK pour la commission « Sport de haut niveau » ;
 Luc BELAUD pour la commission « Jeunes et appel aux responsabilités ».

Conception de l'action :

Aide des OTD au diagnostic des clubs :

Consolider les emplois ? Assurer la continuité des activités des clubs ? Diversifier les partenariats et élargir leur public ? Le comité peut aider à ces mises en œuvre pour faire progresser les projets associatifs des clubs.

L'organisme de proximité (le comité départemental) peut proposer aux clubs de bénéficier d'un diagnostic partagé de leur situation par :

- une procédure personnalisée,
- un accompagnement de proximité,
- le respect des valeurs et des projets de chacun.

La démarche consiste à accueillir les clubs qui souhaitent être accompagnés dans leur développement, consolidation ou professionnalisation, à réaliser un diagnostic afin d'appréhender leurs besoins et les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet associatif.

Il s'agit plus particulièrement de clubs qui :

- ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois,
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui externe,
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

Concrètement, une personne ressource du comité (élu, délégué...) organise un entretien individuel avec les dirigeants bénévoles du club, à leur demande à partir d'une grille d'analyse.

Ils effectuent avec la structure un diagnostic global de la situation de l'association, afin :

- de repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières, etc.) sur lesquelles agir pour la consolider ;
- d'identifier avec les dirigeants les axes de travail pour résoudre les difficultés rencontrées, favoriser la réussite d'un plan de développement ou de pérennisation, accompagner l'évolution des activités ou de la structure ;
- de formuler des préconisations, contribuant à l'élaboration d'un projet associatif explicite.

Si le club accepte les préconisations qui découlent de ce diagnostic, le comité l'aide à élaborer son projet associatif et à mettre en place une ou plusieurs actions d'appui. Il assure un suivi du projet et mesure son impact sur le développement des activités et des emplois.

Du point de vue financier, l'accompagnement est entièrement pris en charge (déplacements...) par le comité mais nécessite un engagement et une implication des dirigeants associatifs.

Le principe de travail au regard du diagnostic est le transfert de compétences (faire « avec » et non « à la place de »).

L'accompagnement du comité peut reposer sur une démarche volontaire et participative des clubs.

L'organisme de gestion et de coordination (la ligue) peut assurer la formation des personnes ressources, et fournir les aides méthodologiques et outils pratiques utilisables avec les clubs.

Volet développement durable

Analyse du contexte :

Accompagnement du quotidien et des évolutions :

La totalité de la communication relative aux activités passe désormais par la pratique quotidienne d'internet, moyen de diminuer les coûts au profit d'actions à plus forte plus-value pour le développement dans la Ligue. Ceci implique d'avoir les correspondants e-mail identifiés, pour faciliter une communication générale ou ciblée et garantir la diffusion en temps réel aux bons interlocuteurs.

Les inscriptions aux manifestations suivent cette même logique de rationalité et d'efficience au travers de l'extranet fédéral dont l'utilisation semble acquise pour le plus grand nombre.

Les rubriques « Actualités » et « Agenda » du site internet de la Ligue sont là pour informer au mieux. Les premières newsletters envoyées aux abonnés et personnels ciblés ont complété la diffusion d'actualités, mais leur rythme peine à être assuré avec régularité.

La dématérialisation de la communication, avec une première année de fonctionnement sans brochures papier annuelle, a quelque peu perturbé des usagers habituels. Certes le site internet de la Ligue (dans sa deuxième année de fonctionnement sous cette forme) comporte les éléments nécessaires, mais la recherche d'information n'a pas semblé aisée pour tous. Le système des alertes mises en place permet dorénavant d'avertir l'encadrement d'une manifestation : les secrétaires gèrent la préparation.

Des suggestions, remarques et critiques constructives ont déjà permis d'améliorer le fonctionnement de ces outils de communication : cela reste perfectible, nous y travaillons.

Le parc informatique du secrétariat a été modifié, sa gestion et sa maintenance ont été reconsidérées dans le cadre de la mise en place du réseau câblé dans le dojo régional.

L'accompagnement des clubs et des comités départementaux, dans la méthodologie et le soutien à la conception de projets ou affaires particulières à traiter, a mobilisé conjointement les énergies des permanents et des élus, soit par une aide directe, soit par la mise en relation avec un réseau d'informateurs réactifs. Des données et outils d'aide divers ont été transmis à cet effet aux interlocuteurs privilégiés, afin qu'ils puissent disposer en amont de quoi effectuer leurs démarches. Des outils ont été mis à disposition sur le site de la Ligue à l'intention des dirigeants de club entre autres : projet club et/ou projet de développement (avec des modulations suivant l'importance du club et de ses activités), documents relatifs à l'assemblée générale...

Conception de l'action :

Plateforme covoiturage à rendre fonctionnelle :

Une plateforme pour le covoiturage (manifestations autour de nos activités, autre...) est à disposition sur le site internet de la Ligue. Il faut communiquer pour que les licenciés et les utilisateurs potentiels se l'approprient.

Gestion et entretien des locaux :

Le recrutement d'un emploi d'avenir affecté à ces tâches va permettre le suivi quotidien de l'entretien et du tri sélectif au dojo régional. Son action permettra la préservation de l'état de la structure, par la maîtrise des travaux, face aux petites réparations qui pourront être faites sans délai (et donc ne pas déboucher sur des problèmes plus conséquents).

Annexe : Schéma de cohérence des équipements

Conception de l'action :

Conception d'un nouveau schéma de cohérence au cours de l'année 2014.

Annexe : Schéma d'organisation du haut niveau – parcours d'excellence sportive

Evolution du contexte :

Nouvelle appellation du Pôle de Nantes :

Dans le cadre de la présentation du futur parcours d'excellence sportive 2013-2017, la nouvelle dénomination que nous avons souhaité donner à notre Pôle Espoir est :
POLE ESPOIRS PAYS DE LA LOIRE

Parcours de l'excellence sportive FFJDA 2013 – 2017 de juin 2013 :

Sommaire du document fédéral, à disposition depuis le 7/10/2013 :

PRESENTATION DE LA FFJDA

1) ANALYSE DE L'OLYMPIADE 2009 - 2012

a) Evolution du rang de la France

b) Analyse et commentaires sur le PES (point N°1)

2) LE TRIPLE PROJET HAUT- NIVEAU 2013 - 2020 (Point N°2)

3) LES COMPETITIONS DE REFERENCE 2013 - 2016

a) Compétitions internationales seniors

b) Compétitions internationales juniors

- c) Compétitions internationales cadettes
 - d) Objectifs sportifs à atteindre
 - 4) LE SUIVI DES SPORTIFS
 - a) Critères d'inscription en liste
 - b) Suivi scolaire, universitaire, socioprofessionnel **(Point N°3)**
 - c) Contractualisation FFJDA/Sportif
 - d) Critères d'attribution des aides personnalisées
 - 5) LE PES 2013 - 2017
 - a) La stratégie générale **(Point N°4)**
 - b) L'identification des collectifs
 - c) Les structures permanentes d'entraînements (Pôles et structure associée) **(Point N°5)**
 - d) La coopération avec les clubs **(Point N°6)**
 - e) L'encadrement (Organigramme fonctionnel du PES, Formation des cadres)
 - f) Le cahier des charges des structures **(Point N°7)**
 - g) Le dispositif d'évaluation **(Point N°8)**
 - h) L'outre-mer
 - i) La convention avec la Fédération Française Handisport **(Point N°9)**
 - j) La pratique de haut niveau du Jujitsu
 - 6) L'ENCADREMENT DU PES
 - a) L'encadrement des Pôles
 - b) La formation des cadres du PES
 - c) Organigramme fonctionnel du Haut niveau
 - 7) LA PRATIQUE DU JUJITSU DE HAUT NIVEAU **(Point 10)**
- Liste des annexes :
- 1 - Schéma général du PES
 - 2 - Cartographie des structures
 - 3 - Liste des Pôles Espoirs
 - 4 - Liste des Pôles France et des structures associées
 - 5 - Tableau des compétitions internationales seniors (ranking list)
 - 6 – Outil de contractualisation FFJDA/Sportif
 - 7 – Critères d'attribution des aides personnalisées

Point N°1 : Le changement des catégories d'âge au niveau international

Fin 2012 la Fédération Internationale de Judo a décidé d'ajouter une année pour les cadets, ce qui décale également la catégorie junior soit :

- Cadets : 3 années (15 ans, 16 ans et 17 ans)

La catégorie cadets/cadettes est à cheval sur collège/lycée : l'entrée en classe de 2nde se fait en cadets 2^{ème} année. C'est le moment le plus opportun pour entrer en pôle France jeune.

- Juniors : 3 années (18 ans, 19 ans et 20 ans)

Les juniors 2^{ème} et 3^{ème} année sont universitaires. D'où l'importance de développer les sections judo dans les formations post bac en priorité sur les pôles France jeunes.

Point N°2 : Triple projet haut niveau 2013-2020

Le projet comporte trois volets ayant pour objectifs de :

- Classer la France parmi les deux meilleures nations mondiales aux Jeux Olympiques et aux championnats du monde.

L'objectif sportif est ambitieux, pour être atteint il demandera encore plus d'exigences sportives et organisationnelles notamment avec des programmes d'actions bien ciblés par niveau sportif et une gestion des effectifs dans les structures d'entraînement encore plus rigoureuse.

- Former des champions qui trouvent une place dans la société (formation scolaire, universitaire, professionnelle).

La formation individuelle scolaire et universitaire du judoka inscrit en pôle et l'insertion professionnelle des sportifs de très haut niveau restent des priorités pour la FFJDA dans le projet de haut niveau 2013 – 2017.

- Faire en sorte que le judoka atteigne son plus haut niveau technique et sportif, ce qui lui permettra de prendre des responsabilités dans le judo français (professeur, arbitre, commissaire sportif, dirigeant...).

Cet objectif est important pour l'avenir du judo français, il est né de la réflexion suivante :

Au cours de son passage en pôle espoirs puis en pôle France le jeune reçoit une formation technique et sportive de haute qualité, mais peu de judoka atteignent le très haut niveau.

L'idée est de former ces jeunes dans des domaines tels que l'arbitrage, les kata, la culture judo, les grades afin de les inciter après leur carrière sportive à rester actifs dans l'encadrement (au sens large) du judo français et d'accroître leurs possibilités d'insertion professionnelle et sociétale.

Le projet fédéral, tout en privilégiant la cohérence des actions menées au niveau national et au niveau territorial s'attachera à distinguer clairement ce qui relève du judo de haut niveau, de ce qui contribue à l'accès à celui-ci ou à l'émergence des potentiels.

Point N°3 : Tableau de correspondances des catégories d'âge, des formations et des structures d'entraînement

âge	Catégorie d'âge	Classe	Niveau Régional	Niveau National	Niveau international	Elite
25	SENIORS					
24	SENIORS					
23	Seniors 3	Post Bac 5	CREJ	Pôles Espoirs	Pôles France JEUNES	Pôles France INSEP et IJ
22	Seniors 2	Post Bac 4				
21	Seniors 1	Post Bac 3				
20	Juniors 3	Post Bac 2				
19	Juniors 2	Post Bac 1				
18	Juniors 1	Terninale				
17	Cadets 3	1 ^{ère}				
16	Cadets 2	2 ^{nde}				
15	Cadets 1	3 ^{ème}				
14	Min 2	4 ^{ème}				
13	Min 1	5 ^{ème}				

12	Benj 2	6 ^{ème}	Pré PES			
11	Benj 1	CM2				

Point N°4 : Stratégie générale du PES

La ligne directrice du PES 2013 – 2017 est de passer d'un système fondé sur le fonctionnement des structures d'entraînement à un système centré sur le parcours du judoka.

Le système est ouvert, le judoka évolue dans le PES en fonction de son niveau sportif et de sa maturité, il n'y a pas de passage obligé, différents parcours sont possibles.

Les judoka sont regroupés dans les différents pôles par niveau sportif et non plus exclusivement par catégorie d'âge, comme dans le PES précédent ; à chaque palier ils ont un objectif commun :

- Atteindre le haut niveau pour ceux des pôles espoirs,
- Atteindre le niveau international pour ceux des pôles France jeunes et l'IJ,
- Atteindre les podiums mondiaux et olympiques pour l'INSEP.

Les regroupements nationaux et les entraînements sur les pôles assureront un brassage inter générationnel permettant la transition de la catégorie cadets/cadettes à juniors et de juniors à seniors.

L'opposition avec des partenaires variés est fondamentale dans la progression du judoka. Notre élite doit se confronter aux meilleures nations mondiales (Japon...), et, nos jeunes potentiels doivent s'entraîner avec nos meilleurs seniors et les meilleurs étrangers de leur catégorie d'âge.

Cette stratégie sera complétée par les préconisations suivantes :

- Repérer à partir de Minimes 2 et Cadets 1 pour préparer le passage en Pôle Espoirs ou Pôle France Jeunes selon le niveau sportif,
- Inciter le judoka à poursuivre son entraînement dans la structure adaptée à son niveau sportif en cas de non-maintien dans un pôle,
- Impliquer sur les Pôles Espoirs, les entraîneurs de clubs formateurs qui alimentent régulièrement le premier échelon du PES,
- Laisser aux clubs et aux ligues leurs prérogatives dans le suivi des judoka en compétition, le Pôle ne doit pas se substituer au club,
- Favoriser le travail d'équipe entre les entraîneurs du pôle espoirs et du pôle France Jeunes de la même région ou de la même ville,
- Veiller à ce que les meilleurs cadets et juniors soient orientés vers les pôles France Jeunes, pour éviter la concurrence pôles espoirs/pôles France,
- Relier les formations judo (CQP, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS, Kata, Arbitrage, Culture Judo....) aux structures d'entraînement dans le cadre du triple projet.

Point N°5 : Les structures d'entraînement permanent

Les structures d'entraînement ont montré depuis de nombreuses années leur efficacité, c'est pourquoi le dispositif actuel (nombre de pôles et implantation géographique) est maintenu.

Toutefois des évolutions seront apportées dans le fonctionnement afin d'une part de mieux se concentrer sur le haut niveau et d'autre part de permettre une meilleure dynamique sportive régionale en amont du PES par l'ouverture de certains entraînements des pôles aux judoka des Centre Régionaux d'Entraînement et des clubs. «Brassage des populations cadets, juniors, seniors ».

Les structures Pôles Espoirs et Pôles France jeunes seront différenciées par le niveau sportif et non plus par les catégories d'âge.

Des centres universitaires d'entraînement seront créés ou développés en priorité sur les 4 Pôles France jeunes mais aussi sur certains Pôles Espoirs en fonction de possibilités locales, pour conserver à l'entraînement les juniors 2ème année, les juniors 3ème année et les jeunes seniors.

Caractéristiques des différentes structures d'entraînement permanent :

Pole Espoirs :

- Objectif du judoka : accéder au haut niveau.
- Objectif de la structure : détecter et alimenter les Pôles France.
- Période de formation technique générale, de perfectionnement et de formation globale du judoka.
- Le recrutement régional est privilégié. Niveau sportif phase nationale cadets(tes) ou juniors.
- A partir de minimes 2 jusqu'à jeunes seniors, en majorité des cadets(tes).
- Les résultats et l'engagement dans le triple projet sont les principaux critères de maintien dans la structure.

Pole France Jeunes :

- Objectif du judoka : gagner un titre national et des médailles internationales dans sa catégorie d'âge.
- Objectif de la structure : préparation à l'international ; alimenter l'INSEP et l'IJ.
- Période d'entraînement plus intense (augmentation du volume et exigences plus élevées) travail plus individualisé.
- Le recrutement est national. Niveau sportif : les 5 meilleurs cadets ou juniors + potentiel repérés par la Commission d'Admission en PES.
- A partir de cadets 2 jusqu'à jeunes seniors.
- Importance de laisser un an d'adaptation au jeune. Les résultats et les progrès sont les principaux critères pris en compte et l'expérience des entraîneurs permet de décider du maintien ou non dans la structure.

Pole IJ :

- Objectif du judoka : gagner un titre national seniors 1D et des médailles internationales juniors ou seniors -23 ans ou seniors.
- Objectif de la structure : alimenter l'INSEP et constituer un « réservoir » de judoka de niveau international.
- Le recrutement est national. Niveau sportif : les 7 meilleurs seniors 1D ou les 5 meilleurs juniors + potentiels repérés par la Commission d'Admission en PES.
- Période d'entraînement très intense et d'acquisition de la dimension internationale en seniors.
- Les juniors admis à l'IJ sont des post bac, les scolaires restent en pôle France jeune.
- Les résultats et les progrès sont les principaux critères pris en compte et l'expérience des entraîneurs permet de décider du maintien ou non dans la structure.

Pole INSEP :

- Objectif du judoka : gagner les médailles européennes et mondiales.
- Objectif de la structure : alimenter les équipes de France et former la future élite.
- Période d'entraînement individualisé très intense et de préparation aux échéances européennes et mondiales.
- Les résultats, l'investissement et le comportement sont déterminant pour le maintien en pôle.

- Le respect du règlement intérieur de l'INSEP et du contrat du judoka de haut niveau/FFJDA fixant les engagements du judoka visant la réalisation du triple projet est une condition incontournable.

Remarque :

En amont du PES chaque ligue régionale met en place un dispositif d'accès à la pratique compétitive. Ce dispositif est propre à chaque ligue régionale, il est établi en fonction du nombre de licences, de la géographie régionale, de l'histoire de la région, de l'encadrement disponible, des moyens financiers etc., il peut prendre différentes formes : classes sportives, regroupements périodiques, Centre de Perfectionnement Sportif (CPS), stages ; mais dans toutes les régions il existe un centre régional d'entraînement judo qui est le noyau du dispositif.

Il est donc primordial de prendre en compte les centres régionaux d'entraînement judo qui certes ne font pas partie du PES mais qui sont la source principale d'alimentation de nos pôles espoirs et pôles France Jeunes. Les judoka de ces centres s'entraînent fréquemment avec les judoka des pôles espoirs mais les groupes et l'encadrement sont bien différenciés.

CREJ :

- Objectifs du judoka : accéder au pôle espoirs ou au pôle France Jeunes. Acquérir un niveau sportif national.

- Objectifs de la structure : fidéliser des judoka sur le tapis en leur faisant bénéficier d'un entraînement de qualité. Participer à la dynamique régionale de la pratique compétitive sur toutes les catégories d'âge.

- Population hétérogène régionale. Les Judoka ne sont pas inscrits sur liste ministérielle.

- Recrutement régional. A partir de minimes 2 jusqu'à jeunes seniors

- Les conditions de maintien sont principalement liées à l'engagement et au sérieux

Point N°6 : La coopération avec les clubs

Le club est présent à tous les échelons du PES. Le club a un rôle d'accompagnement du judoka dans son parcours, la majeure partie de l'entraînement étant assurée au sein du pôle, le coaching en compétition en dehors des tournois inscrits au programme sportif des pôles reste de la responsabilité du club.

Les pôles espoirs, pôles France jeunes et le pôle seniors de l'IJ sont des structures ouvertes, les judoka hors structures peuvent participer aux entraînements du pôle.

En ce qui concerne le cas particulier du pôle de l'INSEP et des clubs de haut niveau, la présence des entraîneurs de club est autorisée tous les jours à l'INSEP aux entraînements du pôle, mais les clubs ne peuvent pas utiliser les installations de l'INSEP pour l'entraînement club.

Des semaines de délocalisation des entraînements du groupe INSEP à l'IJ sont programmées pour faciliter l'accès des clubs.

Point N°7 : Le cahier des charges des structures

Les principales modifications des cahiers des charges sont la conséquence de la stratégie du PES : Recrutement par niveau sportif, conditions de maintien du judoka en pôle.

Point N°8 : Dispositif d'évaluation

Evaluation des judoka en Pôle :

Chaque judoka fait l'objet d'une évaluation dans les trois domaines du triple projet.

Un bilan intermédiaire est effectué en février et un bilan en fin de saison en juin. Ces 2 bilans seront également l'occasion de vérifier que le judoka se soumet bien au suivi médical réglementaire.

Dans le domaine sportif, les critères d'évaluations portent sur les résultats sportifs, l'investissement à l'entraînement et les progrès réalisés.

Dans le domaine de la formation, les critères sont les résultats du conseil de classe, la réussite aux examens ou aux partiels, les passages en année supérieure, le comportement dans l'établissement de formation.

Dans le 3ème domaine du triple projet le judoka sera évalué sur ses acquis techniques, kata, arbitrage, grade.....

Au cours de l'olympiade sera mis en place en collaboration avec les IRFEJJ un carnet de validation d'acquis pour les judoka des pôles espoirs et pôles France jeunes. Un programme sera proposé tout au long du parcours du judoka.

Evaluation des structures :

Sur l'olympiade se développera une application informatique permettant un meilleur suivi des judoka pour obtenir des données chiffrées afin d'affiner l'évaluation des structures d'entraînement.

Les critères d'évaluation à court terme des pôles espoirs et des pôles France jeunes sont :

- Respect du cahier des charges.
- Respect des textes concernant le suivi médical réglementaire.
- Diffusion des informations et sensibilisation à la lutte contre le dopage, la diététique, la lutte contre la violence dans le sport.
- Respect du programme sportif indiqué par la DTN : entraînement, stages, tournoi de préparation ou de détection.
- Résultats sportifs.
- Résultats scolaires et universitaires : réussite aux examens, passage en classe supérieure, réorientation.
- Résultats dans les formations : kata, arbitrage, jujitsu, passage de grade, culture judo, qualifications en rapport avec l'enseignement du judo.
- Nombre de judoka qui intègrent la structure d'entraînement du niveau supérieur.

Point N°9 : Convention avec la FFH

Tous les 4 ans une convention entre la F.F.J.D.A. et la F.F.H. est signée stipulant les modalités de collaboration.

- Structures ouvertes aux judoka licenciés à la F.F.H.
- Intégration des judoka de haut-niveau handisport dans les structures du PES.
- Participation des judoka de haut niveau handisport aux stages nationaux et régionaux.
- Détection des sportifs au niveau des clubs.
- Organisation de compétitions.

Point N°10 : La pratique du Jujitsu de haut niveau

Le jujitsu est reconnu sport de haut niveau depuis le 25 février 2013.

Il est composé de 3 activités : l'expression technique en couple (Duo System), le Combat et le Ne-Waza.

Cette discipline, jeune sur un aspect compétitif mais antérieure au judo dans sa pratique (« le judo est une école de jujitsu ») est très complémentaire au judo.

Afin d'obtenir les médailles sur les échéances internationales, un entraînement quotidien est désormais indispensable dans les différentes parties (pieds/poings, judo debout, judo au sol).

Outre sa spécificité, le jujitsu peut s'avérer être un 2ème axe de développement personnel pour beaucoup de judoka du PES ne pouvant pas atteindre le très haut niveau en judo. En effet, une bonne base de judo est nécessaire pour la haute performance en Jujitsu.

Structuration actuelle de l'entraînement :

Les différentes préparations du groupe France aux échéances internationales se déroulent sous forme de stages les weekends et sur des périodes de 5 à 8 jours.

Depuis septembre 2012, pour faire face à la concurrence internationale, la FFJDA a mis en place un centre permanent d'entraînement intégrant la structure existante du Pôle France Jeune d'Orléans dont la dénomination est : Centre National de Haut Niveau JUJITSU.

L'objectif de ce centre d'entraînement est de former la relève des équipes de France actuelles. Cet objectif s'inscrit dans la durée sur 2 olympiades.

Le projet du jujitsu 2013-2017 :

Il s'inscrit dans le triple projet haut niveau, les objectifs sont les mêmes que pour le judo, seul l'objectif sportif est précisé ci-dessous :

En senior (21 ans et plus), l'objectif est de classer la France parmi les trois meilleures nations mondiales aux jeux mondiaux et aux championnats du monde et parmi les trois meilleures nations européennes, sachant que l'Europe est le continent leader au niveau mondial.

En junior (18 à 20 ans) et aspirant (15 à 17 ans = Cadets en judo), l'objectif est de se rapprocher progressivement du podium au niveau mondial et européen.

Au cours des premières années de fonctionnement du Centre National, les jeunes seront recrutés en post bac. Le système évoluera au cours de l'olympiade vers un recrutement plus précoce.

Le Centre National accueillera les judoka des Pôles France, des Pôles Espoirs qui souhaitent s'orienter vers le jujitsu mais également des jujitsuka issus des clubs, présentant les critères sportifs et scolaires ou universitaires suffisants.

Conception de l'action :

La Ligue s'attachera à mettre en œuvre et à respecter les évolutions des éléments mentionnés dans les **points 1 à 10** répertoriés, pour l'adaptation régionale du nouveau PES.